

BILAN 2010-2015 DU PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	6
INTRODUCTION	7
ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2010 À 2015.....	9
SYNTHÈSE DES ACTIONS	19
RÉALISATIONS	
Section 1 : Sensibilisation	34
Action 1.1 Informer la population des principales sources de production des matières résiduelles	
Action 1.2 Mobiliser la population pour faire augmenter la participation tout en poursuivant les objectifs de propreté	
Action 1.3 Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale	
Action 1.4 Valoriser les comportements socialement responsables	
Section 2 : Réduction à la source	42
Action 2.1 Mettre en place un système de gestion environnementale	
Action 2.2 Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition	
Action 2.3 Promouvoir activement la réduction de la consommation	
Action 2.4 Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI)	
Action 2.5 Instituer un programme de reconnaissance pour les industries, les commerces et les institutions « verts »	
Action 2.6 Créer un concours « écodurable » montréalais	
Section 3 : Réemploi	50
Action 3.1 Mettre à jour le <i>Répertoire des adresses du réemploi</i>	
Action 3.2 Exploiter un centre de promotion des 3RV	
Action 3.3 Financer une partie des frais d'élimination des entreprises impliquées dans le réemploi	
Action 3.4 Consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi	
Action 3.5 Acheminer des biens immobiliers usagés des municipalités vers les organismes impliqués dans le réemploi	
Action 3.6 Acheminer des matériaux et des biens mobiliers vers le milieu des arts	
Action 3.7 Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation	

Section 4 : Matières recyclables	56
Action 4.1 Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus	
Action 4.2 Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle	
Action 4.3 Modifier les outils de collecte porte à porte	
Action 4.4 Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics	
Action 4.5 Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics	
Section 5 : Matières organiques	61
Action 5.1 Implanter des outils de collecte des résidus verts	
Action 5.2 Implanter des outils de collecte des résidus alimentaires	
Action 5.3 Offrir un service de collecte des résidus verts	
Action 5.4 Offrir un service de collecte des résidus alimentaires	
Action 5.5 Exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires)	
Action 5.6 Implanter des aires réservées	
Action 5.7 Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères	
Action 5.8 Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage	
Section 6 : Boues résiduaires	71
Action 6.1 Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques	
Action 6.2 Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées	
Action 6.3 Réaliser un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées	
Section 7 : Résidus domestiques dangereux	74
Action 7.1 Optimiser les collectes itinérantes	
Action 7.2 Recourir davantage aux écocentres pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)	
Action 7.3 Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile	
Action 7.4 Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères	
Section 8 : Résidus de construction résidentiels et encombrants	77
Action 8.1 Exploiter de nouveaux écocentres	
Action 8.2 Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition	
Action 8.3 Faciliter le tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales	
Action 8.4 Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privé	
Action 8.5 Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures	
Action 8.6 Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux municipaux et privés	
Action 8.7 Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les ordures ménagères	

Section 9 : Ordures ménagères	84
Action 9.1 Supprimer une collecte sur deux d’ordures ménagères	
Action 9.2 Exploiter un centre pilote de prétraitement	
Action 9.3 Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique	
Section 10: Suivi	88
Action 10.1 Effectuer tous les ans un bilan de l’atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l’état d’avancement du Plan directeur, et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l’agglomération	
Action 10.2 Participer à une caractérisation annuelle	
CONCLUSION	91
PERSPECTIVES 2016-2020	95
ANNEXES	97
Annexe 1 : Caractérisation des matières résiduelles de l’agglomération	
Annexe 2 : Quantités récupérées en amont	
Annexe 3 : Lexique	
Annexe 4 : Liste des abréviations	
Annexe 5 : Tableau synthèse des plans locaux	

MOT DU MAIRE



En 2009, le conseil d'agglomération de Montréal se dotait à l'unanimité d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour la période 2010-2014 en vue d'augmenter les quantités de matières récupérées conformément aux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Au terme de la mise en œuvre de ce plan, il est important de présenter les résultats obtenus et les changements réalisés.

À la fin de 2015, 90 % des actions du Plan, soit 44 des 49 actions, ont été mises en œuvre. Plusieurs de ces actions se poursuivront dans le Plan directeur 2016-2020, en plus des cinq actions non réalisées dans le présent Plan.

Des progrès remarquables ont été réalisés au cours des cinq dernières années. La mise en place de nombreuses actions par les services centraux de la Ville de Montréal, les arrondissements et les villes liées démontre que tous ont à cœur l'amélioration constante de la gestion des matières résiduelles. Les quantités de matières éliminées ont diminué, tandis que les matières récupérées ont augmenté. Les quantités de matières recyclables et de résidus de construction résidentiels récupérés ont progressé. Par ailleurs, la collecte des matières organiques gagne en popularité, et les quantités n'ont cessé d'augmenter avec l'ajout de nouveaux logements desservis.

Tous ces résultats témoignent surtout des efforts des citoyens pour limiter les matières envoyées à l'enfouissement en participant aux programmes et aux collectes de matières résiduelles.

Le grand défi des cinq prochaines années sera de détourner de l'élimination les matières organiques afin d'atteindre l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui vise à les bannir de l'enfouissement d'ici 2020. Le Plan directeur 2016-2020 en fera son fer de lance.

Nous remercions nos concitoyens et nos concitoyennes qui, par leur participation, ont permis d'atteindre les objectifs fixés par le Plan. Et c'est ensemble que nous relèverons des objectifs plus ambitieux afin de bâtir une collectivité plus responsable, une ville plus durable.

Denis Coderre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre'. The signature is stylized and fluid.

INTRODUCTION

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération le 27 août 2009 afin de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Il souscrit aux orientations et aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015, dont l'objectif fondamental est d'éliminer uniquement le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui ne peut être valorisé. Il est également conforme au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal en vigueur depuis le 22 août 2006, qui s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

S'appuyant sur la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation), le Plan directeur propose 49 actions qui mettent l'accent, en premier lieu, sur la réduction à la source, puis sur le réemploi, le recyclage et la valorisation. Ces actions sont regroupées en 10 grands thèmes :

1. **Sensibilisation** : Ces actions visent à informer la population sur la gestion des matières résiduelles et sur les moyens à sa disposition pour mettre en pratique les 3RV.
2. **Réduction à la source** : Ces actions visent à promouvoir activement la réduction des matières résiduelles auprès des citoyens en leur proposant d'adopter de meilleures habitudes de consommation, mais aussi auprès des entreprises en les incitant à repenser la conception de leurs produits.
3. **Réemploi** : Ces actions visent à encourager le réemploi par l'intermédiaire des écocentres, des organismes et des entreprises d'économie sociale (EES) travaillant dans le secteur de la récupération et du réemploi.
4. **Matières recyclables** : Ces actions visent à augmenter le recyclage des matières recyclables, notamment en améliorant les outils de collecte et le traitement des matières recueillies.
5. **Matières organiques** : Ces actions visent à augmenter le compostage des matières organiques, notamment en améliorant la collecte et le traitement des résidus verts et des résidus alimentaires.
6. **Boues résiduaires** : Ces actions visent à assurer la vidange régulière des fosses septiques et la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées.
7. **Résidus domestiques dangereux** : Ces actions visent à optimiser la récupération des résidus domestiques dangereux, notamment par le recours aux écocentres.
8. **Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants** : Ces actions visent à optimiser la récupération et le traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et des encombrants, qui peuvent se retrouver dans les collectes d'ordures ménagères.
9. **Ordures ménagères** : Ces actions visent à optimiser la collecte des ordures ménagères ainsi qu'à les valoriser afin d'enfouir des quantités réduites de ces matières résiduelles.
10. **Suivi** : Ces actions visent à réaliser un bilan de l'atteinte des objectifs et à participer à une caractérisation annuelle.

Pour mettre en œuvre les actions proposées, l'agglomération de Montréal travaille de concert avec les citoyens, les villes liées, les arrondissements, les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées et les organismes à but non lucratif (OBNL). Cette mise en commun des efforts a donné des résultats très encourageants. De 2010 à 2015, 44 des 49 actions ont été mises en œuvre dans l'ensemble des territoires ou dans certaines villes et arrondissements. Parmi elles, 41 ont été complétées. Plusieurs de ces actions se poursuivront dans le PDGMR 2016-2020. Cinq actions non réalisées dans le présent Plan seront reconduites dans le Plan 2016-2020. Il s'agit des actions relatives au centre pilote de prétraitement (9.2 et 9.3) et des actions visant l'établissement d'un cadre réglementaire (5.7, 7.4 et 8.7). Trois actions ne sont plus requises : exploiter un centre de promotion des 3RV (3.2), modifier les conditions d'octroi des permis [...] (2.2) ainsi que rendre accessible aux demandeurs de permis [...] (8.2).

Ce bilan vise à présenter un aperçu des résultats des services centraux de la Ville de Montréal et des administrations locales (arrondissements et villes liées) en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs du PDGMR. La première partie présente donc l'évolution des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées par les services municipaux de 2010 à 2015, qui témoigne des succès obtenus. La deuxième partie fait la synthèse des réalisations des services centraux de la Ville de Montréal et des administrations locales pendant la période couverte par le Plan directeur, alors que la troisième partie détaille ces réalisations ainsi que l'état d'avancement de chacune des actions.

Des responsabilités partagées

L'agglomération de Montréal se compose de 16 villes liées, dont la Ville de Montréal, qui est divisée en 19 arrondissements. Sur le plan de la gestion des matières résiduelles, l'agglomération est responsable de l'élaboration du Plan directeur ainsi que de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles et de tout autre élément relatif à la gestion des matières dangereuses, alors que les villes liées et les arrondissements sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles vers les sites de récupération ou d'élimination déterminés par l'agglomération. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Carte de l'agglomération de Montréal



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2010 À 2015



GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

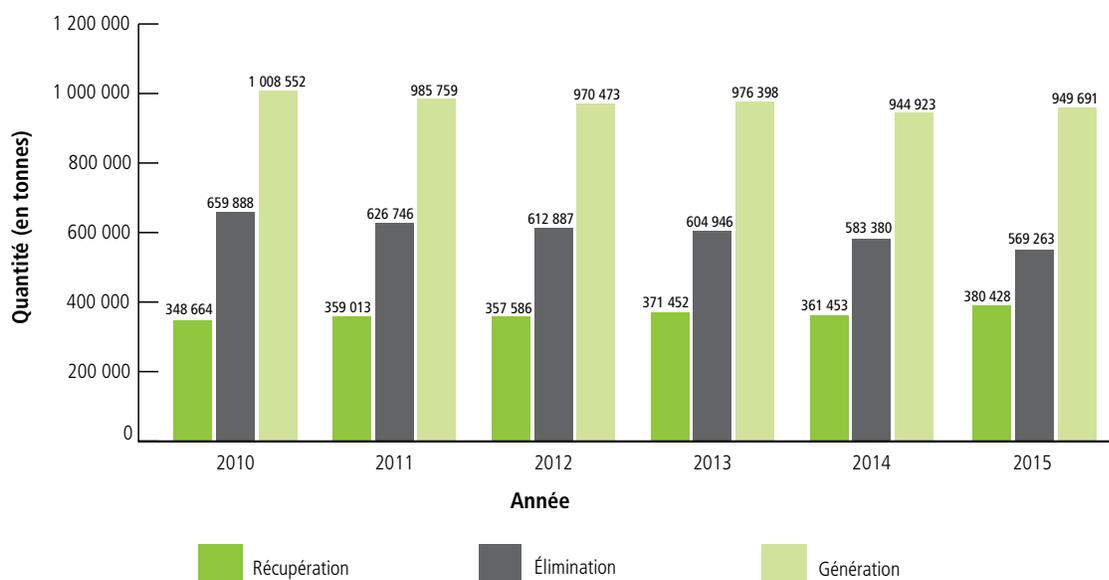
Depuis 2010, les quantités de matières résiduelles générées tendent à diminuer et elles ont atteint moins de 1 million de tonnes. Par ailleurs, il est intéressant de constater que, malgré cette diminution, les quantités de matières résiduelles récupérées augmentent et celles des matières éliminées diminuent.

- En 2015, 949 691 tonnes de matières résiduelles ont été générées, soit une diminution de 5,8 % par rapport à 2010.
- Les quantités de matières éliminées ont diminué de 14 % par rapport à 2010.
- Les quantités de matières récupérées ont augmenté de 9 % par rapport à 2010.

ÉVOLUTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES DE 2010 À 2015 (EN TONNES)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Récupération	348 664	359 013	357 586	371 452	361 543	380 428
Élimination	659 888	626 746	612 887	604 946	583 380	569 263
Total	1 008 552	985 759	970 473	976 398	944 923	949 691

ÉVOLUTION DE LA GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (EN TONNES)

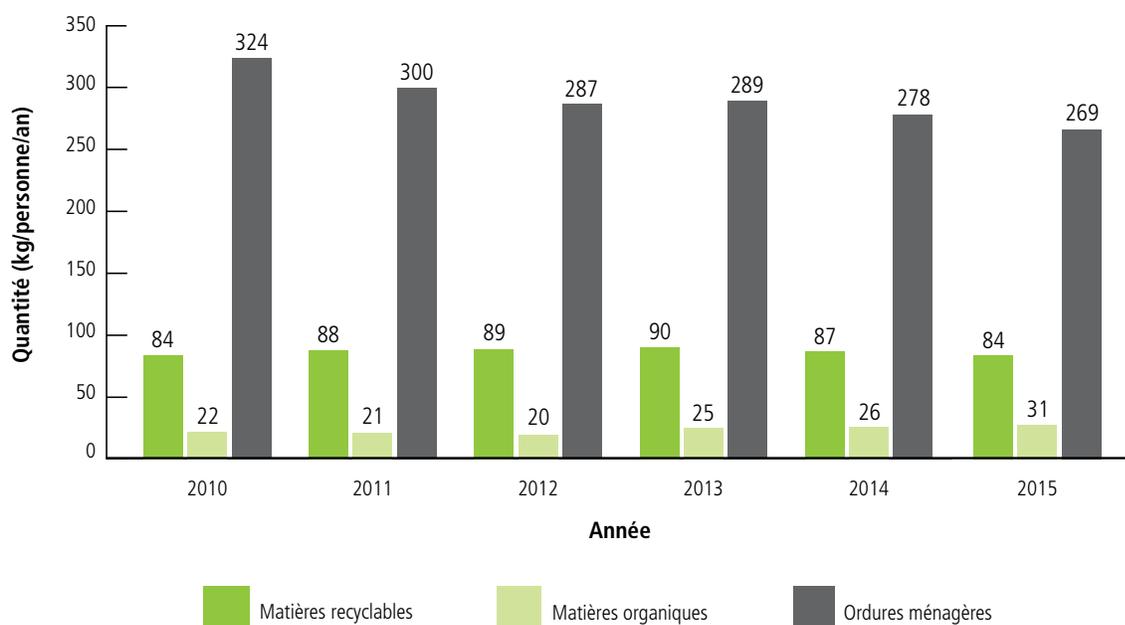


PRODUCTION INDIVIDUELLE

La production individuelle correspond à la production des matières résiduelles collectées de porte en porte (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) en kilogrammes par personne par année.

- La production de matières recyclables est restée stable par rapport à 2010.
- La production de matières organiques a augmenté de 41 % par rapport à 2010.
- La production d'ordures ménagères a diminué de 17 % par rapport à 2010.

PRODUCTION INDIVIDUELLE 2010-2015



MATIÈRES RECYCLABLES

Depuis 2010, les quantités de matières recyclables ont augmenté de 4,2 %. Cependant, depuis 2013, les quantités de matières recyclables récupérées sont en baisse.

Le taux de récupération a progressé de 2010 à 2012. Depuis, le taux est stable à 58 %, soit à 12 % de l'objectif de recyclage de la Politique québécoise¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 2010 À 2015 (EN POURCENTAGE)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (tonnes)	159 008	168 975	173 046	172 882	169 179	165 755
Taux de récupération (%)	53	57	58,0	58,2	58,3	58,2

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES RECYCLABLES COLLECTÉES DE PORTE EN PORTE DE 2010 À 2015 (EN KG/PERSONNE/AN)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (kg/personne/an)	84	88	89	90	87	84

Bien que le tonnage de matières recyclables ait baissé en 2015, le taux de récupération est resté sensiblement le même. Ce taux est calculé en fonction des quantités de matières résiduelles générées, qui ont augmenté en 2015, en raison de l'augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées, les quantités de matières résiduelles éliminées étant, depuis 2010, en baisse. Cette diminution des quantités de matières recyclables récupérées pourrait être la conséquence de plusieurs facteurs : l'écoconception des emballages et des contenants qui vise à réduire leur empreinte environnementale, notamment en réduisant leur poids, mais aussi une baisse des quantités de journaux papier en raison de l'utilisation croissante de tablettes électroniques.

1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015 – Objectif : recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.

MATIÈRES ORGANIQUES

Depuis 2010, les quantités de matières organiques récupérées ont augmenté de 47 %. Les années 2013, 2014 et 2015 ont été marquées par une nette progression des quantités résultant principalement de nouveaux logements desservis par les collectes de résidus alimentaires et mélangés. Le taux de récupération a progressé régulièrement, passant de 10 % en 2010 à 17 % en 2015. Cependant, il est encore à 43 % de l'objectif de récupération de la Politique québécoise¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 2010 À 2015 (EN POURCENTAGE)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (tonnes)	41 891	39 623	38 785	47 589	50 768	61 638
Taux de récupération (%)	10	11	11	13	14	17

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES ORGANIQUES COLLECTÉES DE PORTE EN PORTE DE 2010 À 2015 (EN KG/PERSONNE/AN)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (kg/personne/an)	22	21	20	25	26	31

1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015 – Objectif : recycler 60 % de la matière putrescible résiduelle.

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Depuis 2010, les quantités de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et d'encombrants récupérées ont augmenté de 3,2 %. Après une forte baisse en 2014 qui pourrait s'expliquer, en partie, par le retrait des résidus de balai de rues qui ne sont plus acceptés dans les résidus CRD car ils n'étaient pas recyclés par le centre de tri, les quantités récupérées sont en hausse en 2015. En effet, la mise en place d'un tri amélioré des résidus CRD résidentiels a permis d'augmenter leur récupération. Le taux de récupération a progressé durant les cinq années jusqu'à atteindre 64 %, (cette forte progression est la conséquence de la fermeture du Complexe environnemental de Saint-Michel en 2009 et de l'octroi d'un contrat à un centre de tri des résidus CRD), à 6 % de l'objectif de la Politique québécoise¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS CRD RÉSIDENTIELS (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 2010 À 2015 (EN POURCENTAGE)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (tonnes)	143 035	145 301	140 388	145 936	136 386	147 591
Taux de récupération (%)	59	59	58	59,7	60,2	64

Qui produit les matières résiduelles ?

Les données sur les matières résiduelles présentées ici illustrent les quantités produites par la population et par les industries, les commerces et les institutions (ICI) ayant une quantité de matières résiduelles limitée et assimilable au secteur résidentiel, et récupérées par les collectes résidentielles. C'est dire qu'en 2015, ces matières étaient issues, entre autres, des 1 974 408 habitants de l'agglomération, répartis sur un territoire de 500 km² et représentant une densité de 3 949 habitants par kilomètre carré². L'agglomération comptait 849 445 ménages privés³ où vivaient en moyenne 2,2 personnes, majoritairement dans des immeubles de 8 logements et moins, dont 76 % de résidences unifamiliales et de duplex. Plus précisément, les collectes ont été offertes à plus de 936 053 portes⁴.

- 1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015 – Objectif : trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.
- 2 Selon le décret de population 2015 (estimation au 1^{er} juillet 2014) de l'Institut de la statistique du Québec.
- 3 Selon Statistique Canada, un ménage privé est une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement privé et qui n'a pas de domicile habituel à l'extérieur du Canada.
- 4 La répartition des immeubles à logements est extraite du rôle foncier de l'agglomération, actualisé en mars 2016 par le Service des technologies de l'information.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Depuis 2010, les quantités de résidus domestiques dangereux récupérées sont stables. La stabilité des quantités pourrait s'expliquer, en partie, par la participation croissante des citoyens au programme de la responsabilité élargie des producteurs. Ceux-ci rapportent les huiles, la peinture, les piles et les lampes au mercure aux commerces de détail¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 2010 À 2015 (EN POURCENTAGE)

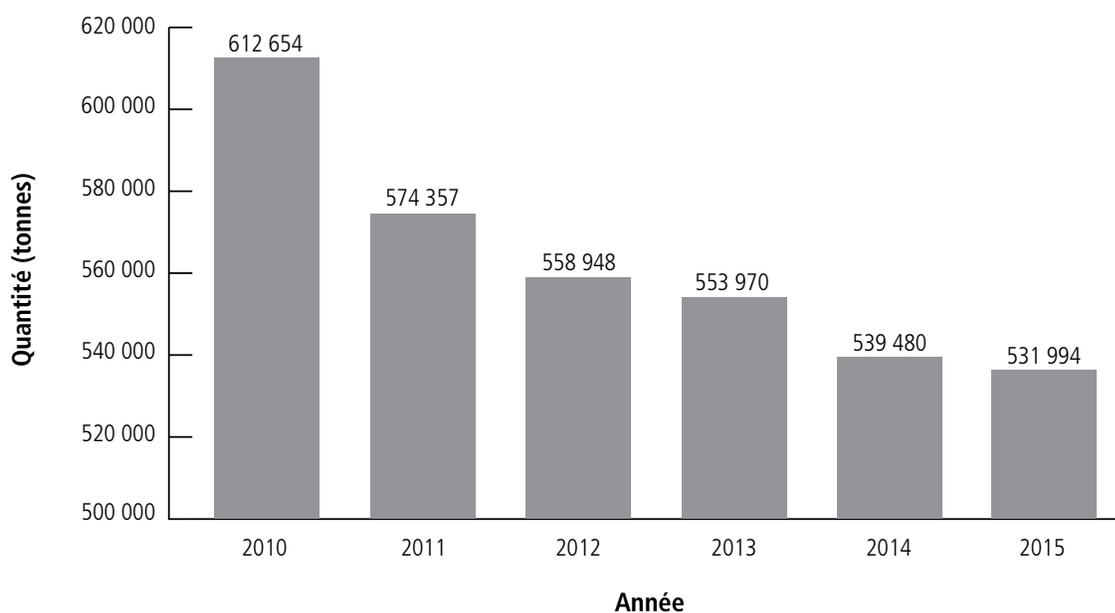
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (tonnes)	3 325	3 346	3 360	3 300	3 352	3 441
Taux de récupération (%)	56	58	58	58	59	60

1 Il n'y a plus d'objectif de recyclage des résidus domestiques dangereux dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015.

ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis 2010, les quantités d'ordures ménagères éliminées ont diminué de 13 %. Cette baisse de l'élimination, combinée à une augmentation des matières résiduelles récupérées, pourrait s'expliquer, en partie, par les efforts des citoyens dans les programmes et collectes municipales de valorisation des matières résiduelles¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES DE 2010 À 2015 (EN TONNES)



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES DE PORTE EN PORTE DE 2010 À 2015 (EN KG/PERSONNE/AN)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (kg/personne/an)	324	300	287	289	278	269

¹ Malgré la baisse des quantités d'ordures ménagères en 2013, la production par personne par année a augmenté. Le calcul de la production prend en compte la population de l'agglomération. Celle-ci a diminué en fonction du décret du gouvernement du Québec.



SYNTHÈSE DES ACTIONS

RÉDUIRE POUR MIEUX GRANDIR, UN PLAN AMBITIEUX

Cette section vise à mettre en évidence les principales réalisations de l'agglomération de Montréal et de ses territoires pendant la période couverte par le Plan directeur. Ces réalisations, qui sont diversifiées tant par leur nature que par leur portée, contribuent concrètement à la réduction des matières résiduelles éliminées dans l'ensemble de l'agglomération.

SENSIBILISATION

L'agglomération de Montréal a réalisé toute une gamme de campagnes et d'outils de sensibilisation et d'information sur les pratiques et les moyens locaux visant à diminuer la quantité de matières résiduelles à éliminer. Parmi les plus importantes, mentionnons :

- Les campagnes annuelles de promotion de la consommation responsable des ressources ayant pour signature Pensez à l'environnement. Consommez autrement;
- Les outils de communication entourant la distribution des bacs roulants et des bacs montréalais dans les arrondissements de Montréal de 2010 à 2012;
- Les campagnes saisonnières de promotion de la collecte des résidus verts depuis 2010;
- La promotion du septième écocentre LaSalle, ouvert en 2011;
- La promotion continue des écocentres.

De leur côté, les villes liées et les arrondissements ont utilisé leurs canaux de communication pour diffuser de l'information relative aux matières résiduelles, que ce soit au moyen de bulletins, d'articles dans les hebdomadaires locaux, de guides à l'intention des citoyens, de dépliants, de panneaux électroniques, d'infolettres, de la banque d'information 311, de la Ligne verte, de sites Internet, des réseaux sociaux, de campagnes promotionnelles locales, etc.

RÉDUCTION À LA SOURCE

De nombreux projets ont été mis en œuvre afin d'inciter les citoyens ainsi que les industries, les commerces et les institutions (ICI) à effectuer une consommation plus responsable des ressources et à réduire leur production de matières résiduelles.

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal a mis en place un système de gestion environnementale (SGE) afin d'optimiser l'utilisation responsable de l'énergie, des ressources et des achats, en privilégiant notamment la réduction à la source. Depuis 2009, une quarantaine de projets portent principalement sur la gestion de la flotte automobile, la conformité réglementaire, la gestion de l'énergie et de l'eau et l'approvisionnement.

Pour promouvoir la réduction à la source auprès des citoyens, la Ville de Montréal a poursuivi ses activités d'information et de sensibilisation, dont celles réalisées dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets en partenariat avec l'OBNL Action RE-Buts.

Par ailleurs, l'implantation de mesures de réduction à la source s'est poursuivie dans les édifices municipaux de la Ville de Montréal et des villes liées de l'agglomération de Montréal.

En outre, l'acceptation des produits électroniques en provenance des petits ICI par les écocentres favorise dorénavant la récupération et la valorisation de ces appareils.

De plus, 24 territoires ont réalisé des interventions afin de sensibiliser les petits ICI à la réduction des matières résiduelles dans les sites d'enfouissement. Certains leur ont distribué des bacs roulants pour la collecte sélective des matières recyclables, alors que d'autres leur ont offert des services ou ont créé des guides à leur intention.

RÉEMPLOI

Les actions portant sur le réemploi se sont concrétisées d'abord par la diffusion du *Répertoire des adresses du réemploi*, qui compte 310 entreprises spécialisées dans le réemploi. De plus, 11 territoires ont fait la promotion du répertoire ou ont élaboré un bottin local.

Pour aider les entreprises impliquées dans le réemploi à financer leurs frais d'élimination, les OBNL peuvent profiter gratuitement des services des écocentres. Depuis 2010, 31 OBNL spécialisés dans le réemploi les ont utilisés, notamment pour se départir des objets invendus.

Par ailleurs, afin de consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi, les centres du réemploi des écocentres sont devenus des lieux de dépôt, et non plus de vente (sauf à l'écocentre LaSalle, qui vend toujours des matériaux de seconde main de construction et de rénovation).

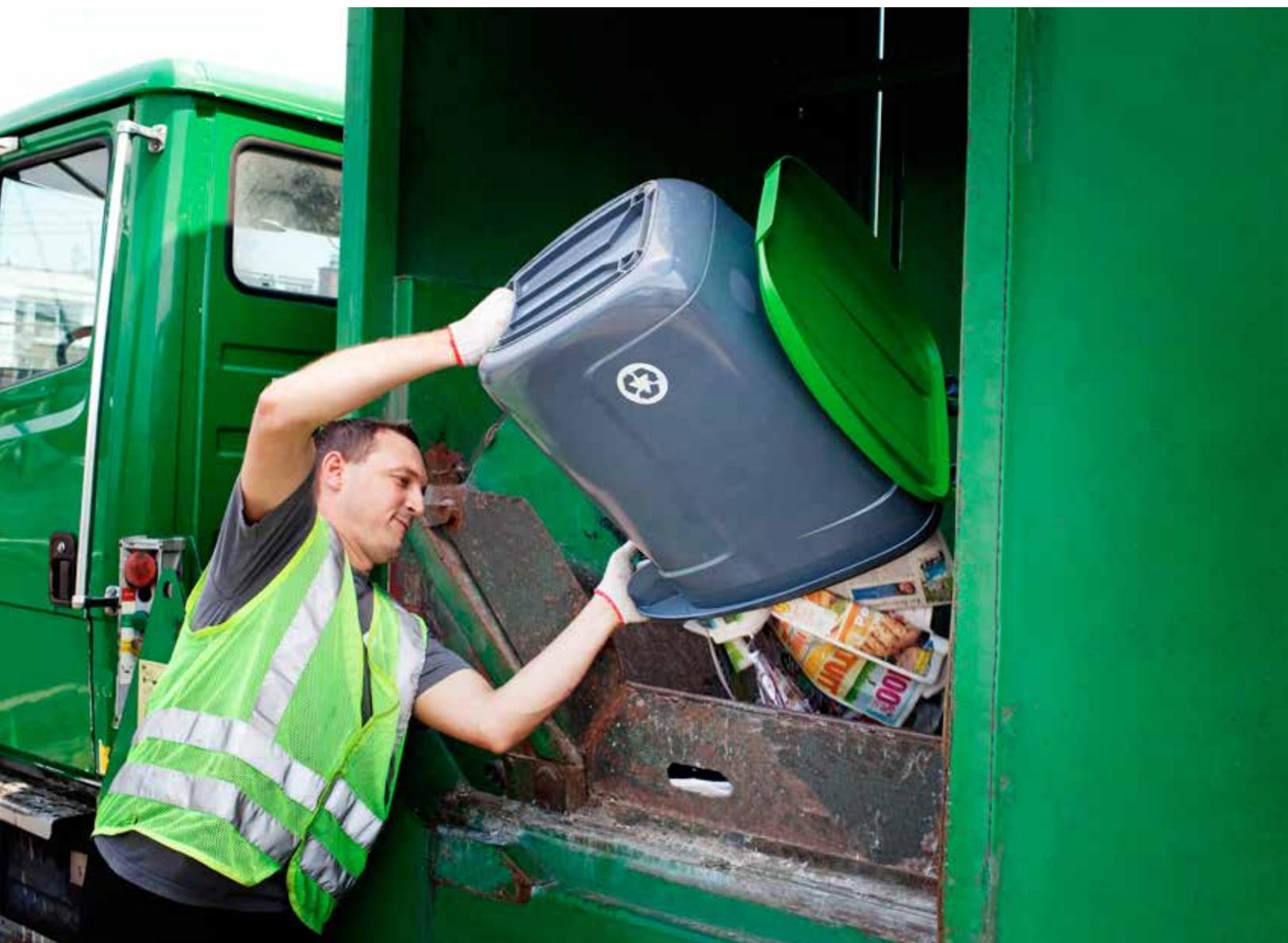
La Ville de Montréal a également veillé à stimuler le réemploi en émettant une directive encourageant les services centraux à se départir de leurs biens mobiliers en les offrant d'abord à un autre service. Des ententes ont également été établies avec des entreprises d'économie sociale pour acheminer les biens des municipalités (arrondissements, services centraux et villes liées) vers des organismes impliqués dans le réemploi, comme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), qui reconditionne les ordinateurs et les distribue dans les milieux de l'éducation et des organismes à but non lucratif.

MATIÈRES RECYCLABLES

De 2010 à 2015, le taux de récupération des matières recyclables est passé de 53,2 % à 58,2 %, se rapprochant de l'objectif de valorisation des matières recyclables fixé à 70 % par le gouvernement.

Pour favoriser la collecte porte à porte des matières recyclables, qui se fait en mode pêle-mêle, plus de 294 000 bacs roulants de 120, 240 et 360 litres ont été distribués dans les immeubles résidentiels de 8 logements et moins de l'agglomération, en remplacement du bac traditionnel. Par ailleurs, le bac montréalais a été conçu pour les endroits où le bâti urbain ne permet pas l'utilisation de bacs roulants. En 2012 et 2013, plus de 275 000 bacs ont été distribués dans des arrondissements de Montréal.

L'ouverture de deux nouveaux centres de traitement des matières recyclables d'une capacité nominale d'environ 100 000 tonnes chacun est prévue pour le début de l'année 2019. Des efforts ont également été consacrés pour accroître la récupération dans les lieux publics. À cet égard, 26 territoires fournissent les outils pour récupérer les matières recyclables lors d'événements publics et 14 obligent les organisateurs à le faire. De plus, 30 territoires offrent des îlots de récupération à 2 ou 3 voies dans différents lieux publics depuis 2011.



MATIÈRES ORGANIQUES

Les actions du Plan directeur visent principalement à implanter des outils de collecte des résidus verts et des résidus alimentaires et à assurer leur collecte. La collecte des résidus verts est un service saisonnier offert dans l'ensemble de l'agglomération à des fréquences et à des périodes différentes. La Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 permettra d'étendre le service de collecte porte-à-porte des résidus alimentaires à tous les immeubles de huit logements et moins, ce qui représente plus de 536 000 portes. En 2015, la collecte des résidus alimentaires est offerte à 188 439 logements dans 9 territoires de la zone est¹ au moyen de bacs de 46 à 240 litres. Dans la zone ouest², les résidus verts et alimentaires (résidus mélangés) sont collectés ensemble dans des bacs de 120 à 360 litres. Ce service est offert à 56 398 logements dans 9 territoires.

Pour les personnes qui n'ont pas encore accès à la collecte en bordure de rue, des aires réservées sont également consacrées à la récupération des résidus verts dans les sept écocentres et dans certains territoires de l'agglomération. Par exemple, en 2015, 130 sites de compostage communautaire dans les arrondissements de Montréal ont permis de joindre 4 100 ménages.

Le Plan directeur prévoit également le traitement des résidus collectés au moyen de quatre nouveaux centres de traitement des matières organiques (CTMO) : un centre de biométhanisation et le centre pilote de prétraitement dans la ville de Montréal-Est, un centre de biométhanisation dans l'arrondissement de LaSalle, un centre de compostage en bâtiment fermé dans l'arrondissement de Saint-Laurent ainsi qu'un centre de compostage en bâtiment fermé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Le projet de planification s'est poursuivi avec le choix des sites, la réalisation d'études techniques, les consultations publiques, l'acquisition de certains terrains, la modification du zonage, l'établissement des modes de gestion et la préparation des appels d'offres pour la construction de deux des CTMO.

BOUES RÉSIDUAIRES

Les boues provenant de la Station d'épuration des eaux usées peuvent être valorisées de diverses manières, et l'agglomération de Montréal a étudié différentes possibilités de valorisation.

Une étude de valorisation agricole des cendres d'incinération des boues a démontré qu'elles pouvaient être considérées comme un engrais phosphaté. Par ailleurs, deux autres études complémentaires ont démontré le potentiel et l'efficacité réelle des cendres comme source de phosphore de qualité agricole et comme engrais.

L'incinération des gâteaux de boues fait également l'objet d'une redevance sur le poids en base sèche. De 2010 à 2015, le poids des gâteaux incinérés était en moyenne de 89 606 tonnes par année.

- 1 Zone est : territoires où les résidus alimentaires sont collectés séparément des résidus verts. Il s'agit des Villes de Montréal-Est et de Westmount et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
- 2 Zone ouest : territoires où les résidus alimentaires et les résidus verts sont collectés ensemble. Il s'agit des Villes de Baie-D'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, d'Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et des arrondissements de Lachine, de l'île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Comme les résidus domestiques dangereux (RDD) constituent un risque sérieux pour l'environnement, l'agglomération de Montréal a mis en place différentes mesures pour accroître leur récupération.

Elle a notamment fait la promotion des réseaux de collecte mis en place par l'industrie dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), en plus de celui des écocentres, où ont été récupérés 80 % de tous les RDD en 2015. L'application de la REP dans les écocentres pour la récupération des piles et des lampes au mercure a d'ailleurs entraîné des économies d'environ 80 000 \$ en 2014 par rapport à l'année précédente, l'agglomération ne payant plus pour la récupération de ce type de RDD.

Le recours aux écocentres et aux autres réseaux de collecte (garages, quincailleries, etc.) a également permis d'optimiser les collectes itinérantes, notamment en réduisant le nombre de jours de collecte, qui est passé de 51 jours en 2010 à 45 en 2015. En 2015, les collectes itinérantes ont recueilli 17 % de tous les RDD récupérés tandis que les cours de voirie en ont recueilli 3 %.



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Deux grandes stratégies visent à maximiser la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et des encombrants.

D'une part, l'exploitation de nouveaux écocentres permet à la population de se départir plus facilement des résidus CRD résidentiels et des encombrants. À cet égard, l'écocentre LaSalle a ouvert ses portes en septembre 2011. Ce nouvel équipement municipal, le septième du genre sur le territoire de l'agglomération, a été construit dans le respect des principes du développement durable et a reçu la certification LEED Or le 25 juin 2014. La construction d'un huitième écocentre est en cours dans l'arrondissement de Saint-Laurent, son ouverture étant prévue en juin 2016.

Dans le cadre de la gestion des encombrants, les écocentres récupèrent les halocarbures des appareils de réfrigération et de climatisation. De 2010 à 2015, 13 303 appareils contenant des halocarbures ont été vidés de leur gaz et recyclés. La récupération des halocarbures a évité l'émission de près de 13 000 tonnes d'équivalent CO₂ dans l'atmosphère.

D'autre part, l'implantation de mécanismes de tri dans les cours de voirie favorise la valorisation des matériaux provenant du secteur municipal. Ainsi, 30 territoires acheminent à un centre de tri les résidus CRD résidentiels et les encombrants provenant de leur cours de voirie. De 2010 à 2015, les résidus CRD résidentiels des écocentres et des cours de voirie représentent près de 447 000 tonnes, dont 40 % ont été recyclées. Par ailleurs, 18 territoires ont réutilisé les matériaux d'excavation pour des travaux de remblai, d'asphaltage, pour les bordures et trottoirs, etc.

ORDURES MÉNAGÈRES

Pour valoriser les matières présentes dans les ordures ménagères et réduire au maximum les volumes éliminés dans les lieux d'enfouissement, l'agglomération a prévu la construction d'un centre pilote de prétraitement pour séparer les parties combustible, organique et inerte des ordures. Seule la fraction inerte, qui représente environ 25 % de la masse totale, devrait être enfouie.

De 2010 à 2015, l'agglomération a procédé au choix du terrain, situé à la carrière Demix à Montréal-Est, aux consultations publiques, aux changements de zonage nécessaires et à la reconnaissance des besoins en espace et en équipements. De plus, une chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles associée au centre de prétraitement a été formée à l'École Polytechnique de Montréal. Elle permettra de développer des stratégies de gestion et de valorisation des matières résiduelles qui s'appuient sur des recherches objectives, rigoureuses et indépendantes.

Le Plan directeur vise également à supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal. Ce regroupement de compétences (planification intégrée des opérations d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles, coordination de la gestion des appels d'offres et octroi des contrats et adoption de la réglementation) a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux.

En 2015, 17 territoires (52 %) offraient une seule collecte par semaine à l'année, 9 territoires en offraient encore 2 et les autres territoires modulaient leurs collectes en fonction de la clientèle ou des saisons.



SUIVI

Afin de faire le suivi de l'application du Plan directeur, un bilan massif de la gestion des matières résiduelles par l'agglomération et les territoires est réalisé chaque année, ainsi qu'un portrait détaillé aux deux ans. Les résultats, dont une synthèse est présentée à la section « Évolution des quantités de matières résiduelles de l'agglomération de 2010 à 2015 » du présent bilan, sont également utilisés pour répondre aux demandes des administrations supérieures (Communauté métropolitaine de Montréal, RECYC-QUÉBEC et ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

Plusieurs actions du Plan directeur nécessitent la pleine adhésion des administrations des arrondissements et des villes liées. En 2015, 33 territoires avaient produit leur Plan local de gestion des matières résiduelles. Un tableau synthèse de ces plans est présenté en annexe, et les principales réalisations à l'échelle locale sont décrites dans la section des réalisations détaillées de ce bilan.

TABLEAU SYNTHÈSE DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS

NO. ACTION	ACTION	STATUT DE L'ACTION
1.1	Informar la population des principales sources de production de matières résiduelles	Réalisée
1.2	Mobiliser la population pour faire augmenter la participation, tout en poursuivant les objectifs de propreté	Réalisée
1.3	Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale	Réalisée
1.4	Valoriser les comportements socialement responsables	Réalisée
2.1	Mettre en place un système de gestion environnementale	Réalisée
2.2	Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition	Abandonnée
2.3	Promouvoir activement la réduction de la consommation	Réalisée
2.4	Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les ICI	Réalisée
2.5	Instituer un programme de reconnaissance pour les ICI «verts»	Réalisée
2.6	Créer un concours «écodurable» montréalais	Réalisée
3.1	Mettre à jour le Répertoire des adresses du réemploi	Réalisée
3.2	Exploiter un centre de promotion des 3RV	Abandonnée
3.3	Financer une partie des frais d'élimination des entreprises impliquées dans le réemploi	Réalisée
3.4	Consolider les mécanismes propres au réemploi	Réalisée
3.5	Acheminer des biens mobiliers usagés des municipalités vers des organismes impliqués dans le réemploi	Réalisée
3.6	Acheminer des matériaux et des biens mobiliers vers le milieu des arts	Réalisée
3.7	Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation	Réalisée

NO. ACTION	ACTION	STATUT DE L'ACTION
4.1	Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus	Réalisée
4.2	Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle	Réalisée
4.3	Modifier les outils de collecte porte-à-porte	Réalisée
4.4	Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics	Réalisée
4.5	Planter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics	Réalisée
5.1	Planter des outils de collecte des résidus verts	Réalisée
5.2	Planter des outils de collecte des résidus alimentaires	Réalisée
5.3	Assurer un service de collecte des résidus verts	Réalisée
5.4	Assurer un service de collecte des résidus alimentaires	Réalisée
5.5	Exploiter des infrastructures de traitement des matières organiques	Réalisée
5.6	Planter des aires réservées	Réalisée
5.7	Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
5.8	Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage	Réalisée
6.1	Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques	Réalisée
6.2	Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées	Réalisée
6.3	Réaliser un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées	Réalisée
7.1	Optimiser les collectes itinérantes	Réalisée
7.2	Recourir davantage aux éco-centres pour la récupération des résidus domestiques dangereux	Réalisée
7.3	Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile	Réalisée

NO. ACTION	ACTION	STATUT DE L'ACTION
7.4	Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
8.1	Exploiter de nouveaux écocentres	Réalisée
8.2	Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition	Abandonnée
8.3	Faciliter le tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales	Réalisée
8.4	Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privés	Réalisée
8.5	Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures	Réalisée
8.6	Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux publics et privés	Réalisée
8.7	Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les ordures ménagères	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
9.1	Supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères	Réalisée
9.2	Exploiter un centre pilote de prétraitement	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
9.3	Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
10.1	Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération	Réalisée
10.2	Participer à une caractérisation annuelle	Réalisée

RÉALISATIONS

SECTION 1 : SENSIBILISATION

Action 1.1 Informer la population des principales sources de production des matières résiduelles

Description de l'action

Les citoyens doivent être informés des répercussions environnementales, sociales et financières des modes de traitement de ces matières. Il est aussi important de sensibiliser la population aux effets des choix de consommation et de lui proposer des comportements susceptibles de réduire ou de modifier sa consommation.

État d'avancement

33/33 territoires

Action 1.2 Mobiliser la population pour faire augmenter la participation tout en poursuivant les objectifs de propreté

Description de l'action

La mobilisation de la population (grandes campagnes de communication) s'effectue en :

- l'informant des divers moyens de réemploi et de recyclage;
- l'invitant à participer aux programmes mis à sa disposition à cet effet;
- lui communiquant de l'information sur des pratiques moins répandues comme le compostage et le réemploi;
- l'informant sur les nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles qui seront mises en place et en l'incitant à les utiliser.

Réalisations de l'agglomération (1.1 et 1.2)

Note : Comme les actions 1.1 et 1.2 sont interreliées et que leurs réalisations se recourent, celles-ci sont présentées ensemble afin d'éviter les répétitions.

RÉEMPLOI

- Participation à la grande collecte Je déménage, je pense au réemploi, qui a eu lieu dans 20 points de collecte répartis dans 12 arrondissements durant la période de déménagement. Cette initiative du Regroupement des éco-quartiers, en collaboration avec la Société Saint-Vincent de Paul (SSVP), partenaire principal de la collecte, a permis à la SSVP et à d'autres organismes comme Renaissance et l'Armée du Salut de distribuer les objets recueillis.
- Promotion des centres du réemploi des écocentres.

RÉDUCTION À LA SOURCE

- Impression d'autocollants « Pas de circulaires » distribués par les bureaux Accès Montréal, les éco-quartiers et les territoires.
- Conception d'affiches et d'un guide de sensibilisation aux bonnes pratiques de recyclage et de compostage remis durant les activités estivales des Camps de jour zéro déchet. Les jeunes campeurs sont initiés à l'utilisation d'une boîte à lunch écologique (emballages écologiques, contenants réutilisables et bouteille d'eau).

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

- Diffusion de plus de 100 000 exemplaires en anglais et en français du magazine *Consommer autrement*, en partenariat avec le journal *Métro*, afin de promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et le compostage.
- Campagne *Pour Noël, faites un cadeau à l'environnement, offrez la culture en cadeau*, qui proposait aux citoyens de réduire leur consommation en achetant des billets pour des événements culturels.
- Campagne *Déménager autrement*, préparée en collaboration avec l'Unité de la propreté et du déneigement, qui visait à amener les citoyens à adopter les bons comportements, à être fiers de leur ville et à vouloir en prendre soin.
- Campagne *Cet automne, faites un cadeau à l'environnement, consommez autrement*. Promotion de gestes écoresponsables que les Montréalais peuvent intégrer à leurs habitudes de vie sur les ondes de Rythme FM et sur plusieurs sites Internet spécialisés.
- Campagne télé à Canal Vie. Durant l'émission *Sauvez les meubles*, la porte-parole proposait des trucs pour favoriser une consommation responsable et la réduction des déchets.
- Campagne Un petit effort ! afin de sensibiliser les Montréalais à utiliser le réseau des écocentres pour se départir de leurs encombrants.

MATIÈRES RECYCLABLES

- Production d'outils de communication pour promouvoir la collecte des matières recyclables en mode pêle-mêle.
- Campagnes de lancement des bacs roulants et des bacs montréalais.
- Promotion du recyclage lors des braderies en collaboration avec la Direction culture et patrimoine.
- Refonte complète (mobilier et nouveau concept interactif) de la salle Mobius, une salle éducative située au centre de tri des matières recyclables du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).
- Campagnes de promotion des projets pilotes de récupération du polystyrène postconsommation aux écocentres LaSalle et Eadie.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

- Production d'un calendrier annuel des collectes itinérantes et d'un dépliant d'information sur les RDD.
- Diffusion d'une campagne média sur la collecte itinérante des RDD.

ÉCOCENTRES

- Promotion du réseau des écocentres à l'aide d'un dépliant d'information sur les écocentres.
- Diffusion d'outils d'information sur l'agrile du frêne, les RDD et les résidus verts.
- Promotion des nouvelles matières ciblées par la Responsabilité élargie des producteurs (REP).¹
- Mise à jour du Guide d'information sur les écocentres de l'agglomération de Montréal destiné aux utilisateurs.
- Diffusion d'information sur la nouvelle tarification et le nouveau règlement sur les écocentres.
- Promotion du septième et nouvel écocentre LaSalle.
- Tenue d'un kiosque au Salon national de l'habitation.
- Promotion ciblée dans les hebdomadaires dans le but d'augmenter l'achalandage aux écocentres Côte-des-Neiges et LaSalle.
- Réalisation d'un sondage pour cerner le public cible susceptible d'utiliser un écocentre et connaître ses habitudes de fréquentation.
- Campagne d'affichage dans le réseau routier et le métro.
- Diffusion d'informations sur la fermeture de l'écocentre Eadie en raison des travaux prévus pour la réfection de l'échangeur Turcot.

¹ La responsabilité élargie des producteurs est une approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné (source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

MATIÈRES ORGANIQUES

Résidus alimentaires

- Conception de pictogrammes d'identification des contenants de récupération de résidus verts, de résidus alimentaires et de résidus mélangés (citoyens et édifices municipaux).
- Réalisation d'un guide de démarrage des collectes de résidus alimentaires à l'intention des arrondissements et des villes liées.
- Conception d'affiches *Bien trier pour mieux composter* et d'illustrations de matières organiques pour promouvoir les collectes de résidus verts et alimentaires.
- Diffusion de publicités dans les hebdomadaires locaux et les journaux dans le cadre des consultations publiques sur les centres de traitement des matières organiques.
- Diffusion d'informations sur la collecte des résidus alimentaires dans les hebdomadaires locaux et dans le journal *À nous Montréal*.

Compostage domestique et herbicyclage

- Nouvelle édition du *Petit guide sur le compostage domestique*.
- Participation à des événements comme le Rendez-vous horticole du Jardin botanique ou la Foire de l'environnement et de l'écohabitation.

Résidus verts

- Campagnes saisonnières de promotion de la collecte des résidus verts.
- Production d'outils de communication pour la promotion de la collecte des résidus verts : affiche, sacs de papier et distribution de porte en porte d'un carton d'information et des dates de collecte.
- Distribution aux citoyens de sacs de papier pour les résidus verts lors des remises de compost au CESM, lors de quelques distributions locales ainsi qu'aux visiteurs des écocentres apportant des résidus verts.
- Tenue d'un sondage pour évaluer le niveau de connaissances citoyennes des collectes de matières organiques (résidus verts, alimentaires et mélangés), la participation, l'appréciation du service et l'efficacité des outils de collecte afin d'améliorer la qualité des campagnes.
- Promotion annuelle de la collecte des arbres de Noël.

Réalisations des arrondissements et des villes liées (1.1)

- Utilisation des canaux de communication propres aux territoires pour sensibiliser la population aux matières résiduelles : bulletins d'information, articles dans les hebdomadaires, guides du citoyen, dépliants locaux, panneaux électroniques, infolettres, 311, Lignes vertes, sites Internet, réseaux sociaux, campagnes promotionnelles locales, etc. :
 - *L'ABC d'un temps des Fêtes joyeusement responsable* dans le bulletin d'Ahuntsic-Cartierville;
 - Outils pour la collecte des résidus organiques mélangés à Dollard-Des Ormeaux et à Sainte-Anne-de-Bellevue;
 - Annonces et chroniques dans *Regards sur Anjou*, bulletin d'information de l'arrondissement;
 - Diffusion dans le bulletin d'arrondissement Le Plateau Mont-Royal du dépliant *Mieux recycler chez soi* (70 000 exemplaires).

Réalisations des arrondissements et des villes liées (1.2)

- Dans 17 territoires, collaboration avec des organismes pour mobiliser les citoyens (éco-quartiers, groupes environnementaux ou comités de bénévoles).
- Mise sur pied, par ces organismes, d'ateliers de sensibilisation sur les 3R, plus particulièrement sur la réduction à la source, le compostage domestique, la participation à la collecte sélective des matières recyclables et une bonne gestion des RDD et des produits électroniques :
 - Journée de l'environnement avec distribution de compost à Dorval;
 - Mon école écolo à Saint-Laurent, visite de la bibliothèque du Boisé, bâtiment LEED Platine;
 - Fête du bon voisinage dans Villeray;
 - Sensibilisation des enfants dans les écoles et les camps de jour dans Westmount;
 - Formation sur le compostage donnée aux citoyens de Senneville dans le cadre du Jour de la Terre en 2013;
 - Campagne de promotion des résidus verts à Ahuntsic-Cartierville (panneaux signalétiques, remise de sacs de papier, etc.);
 - *Guide du développement durable* (Ahuntsic-Cartierville) diffusé dans les hebdomadaires locaux.
- Dans 10 arrondissements, information des citoyens des nouveaux horaires et secteurs de collecte en raison de l'octroi de nouveaux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles.

État d'avancement

33/33 territoires

Action 1.3 Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale

Description de l'action

Montréal se caractérise par la présence de plus de 300 entreprises qui pratiquent le réemploi, dont certaines sont des entreprises d'économie sociale (EES). Un partenariat innovateur a été développé en gestion des matières résiduelles. Le Plan directeur reconnaît la contribution de ces entreprises et entend maintenir son appui.

Réalisations de l'agglomération

- Maintien d'un rôle-conseil auprès des arrondissements dans l'encadrement local des éco-quartiers, y compris l'organisation de formations pour le personnel des éco-quartiers (RRD et compostage).
- Invitation des ESS spécialisées dans la gestion des matières résiduelles à soumissionner lors des appels d'offres pour l'exploitation des centres du réemploi dans les écocentres.
- Réalisation d'un projet pilote afin d'améliorer le mode de gestion dans deux centres du réemploi (écocentres Saint-Michel et Côte-des-Neiges) en 2010, suivi d'un appel d'offres sur invitation pour la gestion de centres du réemploi qui a été confiée à deux EES pour une durée de deux ans (2011-2012).
- Contrat de trois ans (2011-2014), suivi d'un contrat de cinq ans (2014-2019) octroyé à une ESS pour la gestion des sept écocentres.
- Participation de plusieurs EES à l'Écobazar des employés de la Ville de Montréal, tenu chaque mois de décembre, à l'édifice Louis-Charland.
- Soutien à Action RE-Buts pour l'organisation de la Semaine québécoise de réduction des déchets.
- Embauche d'un OBNL pour la réalisation de capsules vidéo et pour l'animation des comptes Montréal métropole durable sur les réseaux sociaux.
- Distribution des bacs bruns et des bacs roulants et sensibilisation des citoyens par des OBNL dans le cadre de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Utilisation des services d'EES pour la récupération de diverses matières : vêtements de seconde main (Renaissance, Armée du Salut, organisations des Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal, Fondation québécoise de la déficience intellectuelle), vélos (SOS Vélo), cartouches d'encre (Fondation MIRA) ;
- Partenariat de l'arrondissement de Saint-Laurent avec le centre ÉcoBrico pour récupérer du matériel de bricolage auprès des citoyens lors de la collecte itinérante des RDD à l'intention des écoles, des organismes et des artistes;
- Achat de composteurs domestiques aux Ateliers d'Antoine par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- Don de mobilier usagé à l'OBNL Centre communautaire de l'avenue Greene (Centre Greene) par la Ville de Westmount.

État d'avancement

31/33 territoires



Action 1.4 Valoriser les comportements socialement responsables

Description de l'action

Montréal entend reconnaître, par l'entremise d'un concours, les efforts des citoyens et des autorités locales dans les différentes collectes et l'atteinte des objectifs de récupération.

Réalisation de l'agglomération

- Soutien du Gala annuel de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal ainsi que des différents ateliers offerts aux partenaires.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Événements de reconnaissance pour les citoyens impliqués dans une saine gestion des matières résiduelles :
 - Concours pour les détenteurs de bacs roulants de 360 litres et de composteurs domestiques dans l'arrondissement d'Anjou;
 - Événement pour souligner les bonnes performances en matière de gestion de matières résiduelles et la participation citoyenne dans l'arrondissement de Ville-Marie;
 - Tirage d'un baril d'eau de pluie ou d'un composteur domestique lors de la Journée de jardinage écologique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
 - Tirage de composteurs domestiques lors des collectes de l'écocentre mobile de la Ville de Pointe-Claire;
 - Tirage de composteurs lors de la tenue d'ateliers de formation sur le compostage et de diverses séances d'information offerts aux résidents de la Ville de Dollard-Des Ormeaux;
 - Entrevue dans les médias pour faire connaître les actions ou les réalisations et les personnes qui en sont responsables à la Ville de Westmount.

État d'avancement

19/33 territoires

SECTION 2 : RÉDUCTION À LA SOURCE

Action 2.1 Mettre en place un système de gestion environnementale

Description de l'action

Un système de gestion environnementale (SGE) permet d'optimiser l'utilisation de l'énergie, des ressources et des achats afin de favoriser les 3RV et d'inciter les fournisseurs à prendre le virage vert. L'agglomération vise l'implantation graduelle de SGE dans la gestion de ses activités.

Réalisations de l'agglomération

- Poursuite de l'implantation du SGE avec la mise en œuvre de plus de 40 projets portant principalement sur la gestion de la flotte automobile, la conformité réglementaire, la gestion de l'énergie et de l'eau et l'approvisionnement.
- Élaboration de stratégies pour réduire les gaz à effet de serre de la flotte automobile du Service de l'environnement, dont l'achat de véhicules électriques pour les écocentres.
- Caractérisation des matières résiduelles des bâtiments municipaux (du 801, rue Brennan, du 827, rue Crémazie et du CESM).
- Conception d'un tableau de bord pour mesurer la performance environnementale du Service en regard des objectifs qu'il s'est donnés.
- Création du *Répertoire de gestion des matières dangereuses* pour leur récupération, leur valorisation ou leur élimination.
- Suivi de la vérification de conformité environnementale. Plus de 15 projets ont été mis en place afin de remplir toutes les exigences des normes environnementales auxquelles le Service est assujéti.
- Mise sur pied de nombreuses activités de sensibilisation, dont le Défi de la semaine sans papier (tous les employés du Service se sont mobilisés lors de cette semaine afin de réduire de 50 % leur consommation de papier).
- Réalisation d'une enquête dans le domaine de l'eau, afin de recueillir les renseignements sur les pratiques de consommation et de dresser l'inventaire des équipements des quatre bâtiments occupés par le Service.
- Réalisation de la troisième boucle de gestion environnementale à partir de la démarche standard (inspirée de la norme ISO 14001) et du SMEA (Système de management environnemental et d'audit), en plus du développement d'outils pour évaluer et améliorer la performance environnementale (2012-2014).

- Préparation de fiches d'information sur les bonnes pratiques (l'utilisation de clés USB plutôt que le papier, l'utilisation du papier à mains ou des séchoirs et les impacts environnementaux de l'utilisation des godets de café).
- Réalisation, en 2014, d'une seconde vérification de conformité environnementale (VCE) pour certaines activités opérationnelles du Service.
- Accompagnement d'autres services et arrondissements dans une démarche de gestion environnementale.
- Participation aux travaux du comité Bâtivert qui s'est consacré, entre autres, à l'élaboration de la Politique de développement durable des bâtiments de la Ville de Montréal.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

Arrondissement de Saint-Laurent

- Obtention de la certification ISO 14001 pour son SGE qui vise trois bâtiments : la mairie, les ateliers municipaux et le centre des loisirs.
- Séances de formation sur le fonctionnement du SGE pour les employés des bâtiments concernés par le système.
- Début d'inspections de matières dangereuses résiduelles dans les trois bâtiments certifiés ISO 14001.

Ville de Montréal-Est

- Consultation pour l'implantation d'un SGE s'inspirant de celui de Montréal.
- Information des employés sur les objectifs à atteindre par le SGE.

Ville de Pointe-Claire

- Développement d'outils et d'actions en lien avec un SGE (p. ex. : politique d'impression recto verso, loi sur la présence de contenants à remplissage unique dans les lieux publics, etc.).
- Information des employés sur les objectifs à atteindre par le SGE.

État d'avancement

21/33 territoires

Action 2.2 Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition

Description de l'action

Cette approche favorisera la récupération des matériaux réutilisables ou valorisables. Elle sera élaborée à mesure que s'élargira le marché du recyclage pour ce type de matières. Elle demande aussi une concertation préalable auprès des divers professionnels de la construction et des institutions qui les forment.

Réalisation de l'agglomération

Cette action a été planifiée dans le but de stimuler les activités de récupération et de valorisation lors de la construction et de la rénovation domiciliaire. Cependant, l'application des redevances à l'enfouissement et le développement des marchés de tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ont considérablement favorisé la récupération et la valorisation par les entreprises du milieu de la construction.

- Collaboration avec les responsables des bureaux de permis des arrondissements et des villes liées pour distribuer un feuillet sur les écocentres aux demandeurs de permis de construction, de rénovation ou de démolition.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Distribution de 4 200 feuillets dans 14 territoires (9 arrondissements et 5 villes liées).
- Adoption, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, d'une résolution demandant à l'entrepreneur de déposer un plan de récupération ou de réutilisation des matériaux avec une lettre de garantie lors de la démolition d'un bâtiment.
- Adoption, dans la Ville de Baie-D'Urfé, d'un règlement exigeant des résidents, lors de l'émission de permis, de disposer de leurs résidus de CRD résidentiels.

État d'avancement

4/33 territoires

Action 2.3 Promouvoir activement la réduction de la consommation

Description de l'action

Des campagnes récurrentes viseront à atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer les habitudes de consommation visant la réduction;
- Réduire l'usage de l'eau embouteillée;
- Diminuer l'emballage et choisir des matériaux d'emballage recyclés ou recyclables;
- Réduire l'utilisation du papier;
- Valoriser la réparation ainsi que la location ou l'emprunt de biens d'usage occasionnel.

Réalisations de l'agglomération

- Promotion de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) en partenariat avec Action RE-Buts.
- Tenue d'un kiosque sur les camps de jour zéro déchet par le Regroupement des éco-quartiers lors du colloque de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), grâce au soutien de la Ville de Montréal.
- Tenue d'un kiosque sur la récupération des matières organiques par le Regroupement des éco-quartiers dans le cadre de la Semaine de l'écocitoyenneté au collège de Rosemont, grâce au soutien de la Ville de Montréal.
- Promotion de la consommation responsable lors de la Foire de l'environnement et de l'écohabitation.
- Campagnes annuelles de réduction à la source (actions 1.1 et 1.2).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Camps de jour zéro déchet dans 14 des 19 arrondissements.
- Mise en place de mesures pour la tenue d'événements publics écoresponsables dans 11 territoires :
 - Développement d'une trousse pour la tenue d'événements écoresponsables dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;
 - Obtention de la certification BNQ 9700-253 pour des événements par l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et la Ville de Pointe-Claire;
 - Installation de fontaines à eau portatives lors d'événements publics estivaux par la Ville de Dorval et l'arrondissement de Saint-Léonard, afin de limiter l'emploi des bouteilles d'eau à usage unique;
 - Mise en place d'un programme de subvention pour l'achat de couches lavables par l'arrondissement de Verdun afin de sensibiliser les résidents à l'utilisation de ces couches et stimuler la réduction à la source.

État d'avancement

26/33 territoires



Action 2.4 Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI)

Description de l'action

Des moyens appropriés pourraient être mis en œuvre dans les milieux de l'hôtellerie et de l'alimentation ainsi que dans les institutions de santé et d'enseignement (p. ex. : utiliser de la vaisselle réutilisable et des pichets d'eau plutôt que de la vaisselle jetable et des bouteilles d'eau). Cette stratégie permettra d'atteindre deux objectifs. Premièrement, elle permettra d'atteindre la population montréalaise dans l'ensemble de ses milieux de vie et de travail. Deuxièmement, elle contribuera à créer, auprès des voyageurs de passage à Montréal, une image « verte ».

Réalisations de l'agglomération

- Implantation depuis 2010 de mesures de récupération des matières résiduelles dans plus de 85 % des édifices municipaux de l'agglomération.
- Séances d'information et formations données à des employés municipaux là où l'implantation n'était pas terminée.
- Atelier Vers une meilleure gestion des produits électroniques offert aux partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise en novembre 2013, lors d'une rencontre du réseau d'échange des partenaires.
- Acceptation, dans les écocentres, des produits électroniques en provenance des ICI.
- Caractérisation des matières résiduelles générées à l'édifice Louis-Charland, et campagne de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 19 territoires, mise en place de mesures de réduction des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux :
 - Impression recto verso des documents;
 - Utilisation de pichets lors de réunions au lieu de bouteilles d'eau à usage unique;
 - Bannissement ou remplacement des contenants en polystyrène par des contenants réutilisables;
 - Installation de fontaines à eau dans les bâtiments municipaux;
 - Installation de séchoirs à mains pour remplacer l'usage du papier;
 - Mise en œuvre de conseils d'arrondissement sans papier.

- Dans 24 territoires, interventions afin de sensibiliser les ICI à la réduction des matières résiduelles :
 - Distribution de plus de 80 bacs roulants de 360 litres aux restaurants, bars et hôtels de leur territoire par les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la collecte sélective des matières recyclables;
 - Lancement du projet En affaires, on récupère ! dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant la distribution gratuite de 60 bacs roulants par la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) aux entreprises du secteur industriel qui se sont inscrites à la collecte sélective municipale des matières recyclables;
 - Implantation, par la Ville de Pointe-Claire, de la collecte sélective des matières recyclables dans toutes les institutions de son territoire ainsi que dans 50 % des commerces, et distribution d'un guide aux commerces et industries adhérant à cette collecte;
 - Mise en place d'un projet pilote de récupération des matières organiques à l'école Margaret-Manson de la Ville de Kirkland;
 - Collecte des matières organiques proposée à une école et à une industrie par le village de Senneville;
 - Récupération des résidus alimentaires à l'hôpital Jean-Talon situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Près de 30 tonnes de résidus alimentaires sont récupérées annuellement.

État d'avancement

24/33 territoires

Action 2.5 Instituer un programme de reconnaissance pour les industries, les commerces et les institutions « verts »

Description de l'action

Ce programme viendra reconnaître les efforts réalisés par les institutions et les entreprises pour développer les 3RV.

Réalisation de l'agglomération

- Soutien du programme provincial de RECYC-QUÉBEC, ICI ON RECYCLE !, qui reconnaît la mise en place d'un système de gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Obtention, par l'arrondissement de Verdun, de la certification de RECYC-QUÉBEC ICI ON RECYCLE ! de niveau deux pour trois de ses bâtiments.

Action 2.6 Créer un concours « écodurable » montréalais

Description de l'action

Ce concours, lancé en 2008, encourage les fabricants à concevoir des produits de manière écologique, afin de diminuer leur impact sur l'environnement ; il vise à stimuler la demande locale pour de tels biens.

Réalisations de l'agglomération

- Organisation d'un concours par le Centre d'expertise des matières résiduelles de 2008 à 2010.
- Création, à compter de 2011, d'une nouvelle catégorie aux prix des Phénix de l'environnement (le prix Éco Entreprises Québec), qui reconnaît le design écodurable dans le développement de produits plus respectueux de l'environnement.

SECTION 3 : RÉEMPLOI

Action 3.1 Mettre à jour le Répertoire des adresses du réemploi

Description de l'action

Le *Répertoire des adresses du réemploi* sert à stimuler le don d'articles variés et la demande de biens réutilisables.

Réalisations de l'agglomération

- Diffusion du répertoire, qui compte plus de 300 entreprises spécialisées dans le réemploi, dans le réseau montréalais (BAM, bibliothèques, écocentres) et dans plus de 100 entreprises impliquées dans le réemploi réparties sur l'île.
- Mise à jour annuelle de la version électronique, accessible sur le site Internet de la Ville de Montréal et permettant de faire des recherches par territoire et par catégorie d'articles.
- Inscription de 310 entreprises au Répertoire en 2015.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Promotion du Répertoire ou élaboration d'un bottin local de réemploi dans 11 territoires.

Action 3.2 Exploiter un Centre de promotion des 3RV

Description de l'action

Le Centre de promotion des 3RV est un lieu d'information, de sensibilisation et de formation à une pratique responsable d'utilisation des ressources. L'approche des 3RV sera présentée sous forme d'une salle d'exposition, de points de vente d'articles fabriqués par des écodesigners, d'ateliers de travail ou encore de formations sur place. L'accent sera mis sur le réemploi et le compostage.

Réalisations de l'agglomération

Comme les futurs centres de compostage et centres de tri des matières recyclables comprendront une salle consacrée à la promotion des 3RV, l'établissement du Centre de promotion des 3RV n'est plus requis. De plus, la TOHU s'est vu confier la responsabilité de promouvoir les 3RV. Dans une optique d'éducation relative à l'environnement, elle élabore un circuit de visites s'adressant à des groupes de jeunes de tout âge qui présente les différents centres d'intérêt du Complexe environnemental de Saint-Michel, dont le centre de récupération et de tri des matières recyclables de la Ville de Montréal et le site de compostage des résidus verts.

Action 3.3 Financer une partie des frais d'élimination des entreprises impliquées dans le réemploi

Description de l'action

Les organismes doivent inévitablement éliminer une partie des objets invendus qu'ils ont collectés auprès des citoyens. Ces objets auraient été autrement collectés et éliminés aux frais de l'agglomération. Le financement des coûts associés à l'élimination améliorera la santé financière des organismes.

Réalisations de l'agglomération

- Recensement, auprès d'organismes, des coûts associés à l'élimination d'objets collectés auprès des citoyens.
- Accès gratuit donné par le réseau des écocentres aux OBNL. Ainsi, la plupart des entreprises visées utilisent le réseau des écocentres pour l'élimination de leurs matières.
- Depuis 2010, plus de 8 700 visites dans les écocentres par plus de 600 OBNL, dont 31 spécialisés dans le domaine du réemploi.

Action 3.4 Consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi

Description de l'action

Les centres du réemploi dans les écocentres recueillent les articles apportés sur une base volontaire par les citoyens. Des ententes de partenariat seront développées afin d'écouler les articles dans le réseau des entreprises du réemploi de l'agglomération de Montréal. En plus d'assurer un approvisionnement continu aux entreprises, ces ententes favoriseront la complémentarité.

Réalisations de l'agglomération

- Transformation de la vocation des centres du réemploi en lieux de dépôt, et non plus de vente (sauf à l'écocentre LaSalle, qui vend toujours des matériaux de seconde main de construction et de rénovation). Constat établi à la suite d'un projet pilote aux centres du réemploi des écocentres Saint-Michel et Côte-des-Neiges avec des entreprises d'économie sociale.
- Collecte de vêtements et de linge de maison au moyen d'un conteneur semi-enfoui dans six écocentres et d'une cloche métallique à l'écocentre Eadie.
- Instauration d'une directive de la Ville de Montréal sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, qui doivent privilégier leur réemploi par une autre unité. Une quarantaine d'offres de biens mobiliers (tables, chaises, bureaux, coffres-forts, photocopieurs, armoires, etc.) ont été faites à d'autres services depuis 2012.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Installation de cloches de récupération pour les vêtements de seconde main ou ajout de collectes de vêtements et de produits électroniques lors des collectes itinérantes des RDD.
- Collectes spéciales de jouets, de vêtements, de produits électroniques, etc., lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets.
- Vente à l'encan, dans 10 territoires, de biens municipaux et des biens récupérés lors d'évictions ou trouvés sur la voie publique.
- Collecte d'articles à réemployer lors de la période des déménagements de 2013, organisée par le Regroupement des éco-quartiers en collaboration avec la Société de Saint-Vincent de Paul.
- Collecte à domicile de meubles réutilisables par l'éco-quartier Côte-des-Neiges.
- Participation des éco-quartiers des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'initiative montréalaise Troc-tes-trucs, activité de rencontre et d'échange d'objets de toutes sortes entre citoyens qui désirent prendre soin de leur environnement en pratiquant une consommation plus responsable.

État d'avancement

24/33 territoires



Action 3.5 Acheminer des biens immobiliers usagés des municipalités vers les organismes impliqués dans le réemploi

Description de l'action

Ces organismes utiliseront les articles reçus pour répondre à leurs propres besoins ou les offriront à leur clientèle.

Réalisations de l'agglomération

- Distribution dans les écoles des biens informatiques d'occasion et reconditionnés des employés municipaux (arrondissements, services centraux et villes liées), selon l'entente conclue avec Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).
- Développement d'ententes de services écoresponsables, entre autres avec SOS Vélo pour la récupération des vélos.
- Mise en place de la directive *Disposition des biens par les unités d'affaires, excluant les véhicules* qui instaure une gestion responsable des biens dans une optique de développement durable. Les unités d'affaires peuvent disposer, à titre gratuit, des biens en faveur d'OBNL quand les biens n'ont pas été récupérés par d'autres unités d'affaires.
- De 2010 à 2012, envoi des piles rechargeables et des téléphones cellulaires récoltés dans les écocentres et les casernes de pompiers à la Société de recyclage des piles rechargeables.
- Depuis 2012, possibilité pour les services municipaux et les territoires de faire recycler les piles et les téléphones cellulaires grâce au programme Appel à recycler, issu de la Responsabilité élargie des producteurs (REP).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Recours aux services d'OPEQ pour la récupération des ordinateurs municipaux désuets dans 12 territoires.
- Don de biens mobiliers municipaux d'occasion à des organismes communautaires locaux par huit territoires.
- Envoi de cartouches d'imprimante d'occasion à la Fondation MIRA par six territoires.

État d'avancement

24/33 territoires

Action 3.6 Acheminer des matériaux et des biens mobiliers vers le milieu des arts

Description de l'action

Ce projet a fait l'objet d'une expérience pilote à l'occasion de la Semaine québécoise de réduction des déchets d'octobre 2007. Bâti selon le modèle qui existe à New York depuis 1978, il permettra de transférer des matériaux et des biens mobiliers qui serviront de matériel de base à la création artistique, et de meubler les locaux des organismes dédiés aux arts, des écoles et institutions d'enseignement de tous les niveaux ainsi que de tout organisme engagé dans des activités artistiques.

Réalisation de l'agglomération

Redistribution à des artistes de différentes composantes provenant de l'exposition universelle de Shanghai de 2010, par l'intermédiaire de Matériaux pour les arts de Montréal

Action 3.7 Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation

Description de l'action

L'agglomération, de concert avec des partenaires comme RECYC-QUÉBEC et le Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ), explore la possibilité de transformer le textile en un matériau de construction, ce qui permettrait de réutiliser la totalité des textiles et vêtements qui seraient autrement enfouis.

Réalisation de l'agglomération

À la suite d'une étude réalisée en 2009 par le CRIQ, en partenariat avec la Ville de Montréal, Leigh Textile Co. et RECYC-QUÉBEC, amorce d'une réflexion sur la possibilité de remplacer la fibre de bois par des textiles postconsommation, notamment des jeans, dans la fabrication de panneaux de bois. Toutefois, la récupération de jeans est difficile, puisque les entreprises et les organismes qui vendent des vêtements de seconde main envoient leurs invendus vers de nouveaux marchés émergents.

SECTION 4 : MATIÈRES RECYCLABLES

Action 4.1 Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus

Description de l'action

Depuis 2008, tous les immeubles de neuf logements et plus ont accès au service de collecte sélective de matières recyclables de porte en porte.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Actions de consolidation entreprises par les territoires afin d'offrir ce service de collecte aux nouveaux immeubles de 9 logements et plus de même qu'à certains immeubles des ICI.

État d'avancement

33/33 territoires
(Certains territoires n'ont aucun immeuble de 9 logements et plus.)



Action 4.2 Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle

Description de l'action

Trois contrats d'une durée de dix ans (2009-2018) ont été octroyés pour le tri et la mise en marché de matières recyclables en mode pêle-mêle pour tout le territoire de l'agglomération.

Réalisations de l'agglomération

- Projets pilotes de recyclage du polystyrène, par apport volontaire, aux écocentres Eadie et LaSalle, en collaboration avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques et le Regroupement Recyclage Polystyrène.
- Entente de cinq ans (2014-2019) avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques pour la récupération du polystyrène postconsommation à l'écocentre LaSalle.
- Ouverture de deux nouveaux centres de traitement des matières recyclables d'une capacité nominale d'environ 100 000 tonnes chacun, prévue en 2019.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Collecte pour le traitement en mode pêle-mêle de toutes les matières recyclables.

État d'avancement

33/33 territoires

Action 4.3 Modifier les outils de collecte porte à porte

Description de l'action

De nouveaux outils de collecte permettront d'augmenter les quantités de matières recyclables collectées chez les citoyens.

Réalisations de l'agglomération

- Distribution de plus de 234 000 bacs roulants de 240 et 360 litres en 2010 et 2011 dans les immeubles résidentiels de 8 logements et moins en remplacement du bac traditionnel de 64 litres. Selon les études, le bac roulant est l'outil le plus performant pour la majorité des territoires de l'agglomération. Toutes les villes liées (à l'exception de la ville de Westmount) ont, quant à elles, implanté 60 000 bacs roulants sur leur territoire en 2009.
- Production et distribution de plus de 275 000 bacs montréalais en 2012 et 2013 dans des arrondissements de Montréal où l'utilisation du bac roulant était inappropriée, en raison du bâti urbain, en remplacement du bac traditionnel de 64 litres et du sac de plastique. Ce bac, plus facile à manipuler et à transporter dans les escaliers, permet d'enrayer les nuisances dues à l'éparpillement des matières.
- Utilisation, par trois arrondissements, de sacs en plastique pour la collecte des matières recyclables dans les immeubles de 8 logements et moins, et en partie dans certains autres arrondissements.
- En 2014, réalisation de la collecte des matières recyclables au moyen des outils suivants : 70 % avec le bac roulant, 18 % avec le bac montréalais, 11 % avec le sac de plastique et 1 % avec le bac traditionnel de 64 litres.

État d'avancement

33/33 territoires

(Certains territoires n'ont aucun immeuble de 9 logements et plus.)

Action 4.4 Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics

Description de l'action

Certains territoires de l'agglomération exigent des promoteurs d'événements extérieurs sur le domaine public que les matières recyclables produites soient récupérées et recyclées. L'agglomération entend généraliser le recours à cette pratique et demander qu'un rapport postévénement soit produit (quantité et destination des matières recyclables collectées).

Réalisations de l'agglomération

- Obligation imposée aux promoteurs de festivals et d'événements de récupérer les matières recyclables générées par leurs activités de vente et de consommation sur le domaine public de la Ville. La Ville s'est aussi engagée à respecter cette obligation pour les événements publics dont elle est le promoteur.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 26 territoires, remise d'outils aux organisateurs pour récupérer les matières résiduelles lors d'événements publics.
- Dans 14 territoires, obligation imposée aux organisateurs d'événements de récupérer leurs matières résiduelles, que ce soit lors de la délivrance d'un permis, par exigence du cahier des charges ou par résolution du conseil.

État d'avancement

26/33 territoires

Action 4.5 Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics

Description de l'action

Dans tous les écocentres, des conteneurs permettent aux utilisateurs de venir y déposer des matières recyclables. De plus, de nouveaux contenants multimatières permettront la récupération des matières recyclables sur le domaine public (rues commerciales, places publiques et parcs).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 31 territoires, mise en place d'îlots de récupération à 2 ou à 3 voies sur les lieux publics (artères commerciales, parcs, abords de stations de métro, bâtiments municipaux ouverts au public).
- 21 territoires ont installé des îlots de récupération grâce au financement de la Table pour la récupération hors foyer, un OBNL qui vise à favoriser le recyclage dans les aires publiques municipales :
 - En 2013, installation de contenants à deux voies sur les voies publiques dans le Quartier des spectacles;
 - Depuis 2011, implantation de plus de 315 îlots de récupération pour les matières recyclables et les déchets en remplacement des corbeilles à déchets sur les grandes artères commerciales et dans les parcs dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
 - Installation d'unités à trois voies dans les parcs et espaces publics dans le village de Senneville.

État d'avancement

31/33 territoires

SECTION 5 : MATIÈRES ORGANIQUES

Action 5.1 Implanter des outils de collecte des résidus verts

Description de l'action

Pour le service de collecte de tous les résidus verts, les Montréalais utilisent depuis 2008 des bacs, tout autre contenant rigide réutilisable ou des sacs de papier compostables. Le sac de plastique est déconseillé.

Réalisations de l'agglomération

- Incitation à utiliser des sacs de papier et des contenants réutilisables pour la collecte des résidus verts.
- Remise de sacs de papier aux citoyens participant aux corvées printanières de propreté, dans les écocentres et lors de la distribution de compost du CESM.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans les secteurs de la zone ouest¹, où la collecte en mode mélangé est implantée, collecte des résidus verts et des résidus alimentaires dans le même contenant.
- Distribution aux citoyens de la Ville de Mont-Royal d'un bac roulant de 360 litres pour les résidus verts en attendant la mise en place de la collecte en mode mélangé.
- Dans sept territoires, distribution aux citoyens de sacs de papier pour la collecte des résidus verts. Ainsi, de 2013 à 2014, plus de 61 000 sacs de papier ont été distribués dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- Interdiction, par la Ville de Westmount, d'utiliser des sacs de plastique pour la collecte des résidus verts.

État d'avancement

33/33 territoires

1 La zone ouest comprend les villes de Baie-D'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, d'Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et les arrondissements de Lachine, de l'île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.

Action 5.2 Implanter des outils de collecte des résidus alimentaires

Description de l'action

Dans la zone ouest¹, les résidus verts et les résidus alimentaires pourraient être collectés ensemble ou séparément ; dans la zone est², les résidus alimentaires seront collectés par bacs, séparément des résidus verts.

Réalisations de l'agglomération

Mise en œuvre de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 :

- Augmentation de la capacité de traitement des matières organiques;
- Acquisition et distribution d'outils de collecte (bacs bruns et bacs roulants);
- Déploiement graduel sur 4 ans de la collecte des résidus alimentaires et mélangés.

Cette stratégie vise à desservir d'ici 2019 tous les immeubles de huit logements et moins, soit plus de 536 000 portes, afin de coïncider avec l'ouverture des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Distribution d'outils adaptés à la collecte des résidus alimentaires, dont le format varie selon le bâti urbain (46, 47, 70, 120, 240 litres) et le mode de collecte (80, 120, 240 ou 360 litres pour les résidus mélangés).
- En 2015, collecte des résidus alimentaires auprès de 188 439 logements de la zone est avec des contenants de tous types.
- En 2015, collecte des résidus mélangés auprès de 56 398 logements de la zone ouest avec des bacs adaptés et des sacs de papier.
- Distribution de bacs de comptoir pour les matières organiques ayant une capacité de 7 à 10 litres :
 - Dans les villes de Côte-Saint-Luc et de Sainte-Anne-de-Bellevue, utilisation de sacs de papier pour le bac de comptoir en remplacement des sacs de plastique compostables;
 - Dans l'arrondissement de Verdun, projet de développement d'un nouveau type de bac de comptoir hermétique.

État d'avancement

18/33 territoires

- 1 La zone ouest comprend les villes de Baie-D'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, d'Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et les arrondissements de Lachine, de l'île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.
- 2 La zone est comprend les villes de Montréal-Est et de Westmount et les arrondissements d'Achilles-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Action 5.3 Offrir un service de collecte des résidus verts

Description de l'action

Le service de collecte des résidus verts et des feuilles mortes implanté en 2008 est un service saisonnier qui débute en avril pour se terminer en novembre, sur une période maximale de 24 semaines.

Réalisations de l'agglomération

- Depuis 2008, collecte des résidus verts à des fréquences et à des périodes différentes dans l'ensemble de l'agglomération.
- Obtention d'un taux de satisfaction des Montréalais de 83 % selon un sondage réalisé en 2013.

État d'avancement

33/33 territoires



Action 5.4 Offrir un service de collecte des résidus alimentaires

Description de l'action

Les résidus alimentaires et les résidus verts peuvent être collectés ensemble dans la zone ouest ou séparément dans les deux zones de l'île. L'agglomération recommande cependant de substituer la collecte des résidus alimentaires à une collecte des ordures ménagères lorsque celle-ci est effectuée deux fois par semaine.

Réalisation de l'agglomération

Mise en oeuvre de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 :

- Augmentation de la capacité de traitement des matières organiques;
- Acquisition et distribution d'outils de collecte (bacs bruns et bacs roulants);
- Déploiement graduel sur 4 ans de la collecte des résidus alimentaires et mélangés.

Cette stratégie vise à desservir d'ici 2019 tous les immeubles de huit logements et moins, soit plus de 536 000 portes, afin de coïncider avec l'ouverture des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- À la fin de 2015, services de collecte des résidus alimentaires et de collecte en mode mélangé offerts à 244 837 logements.
- Dans la zone ouest, service de collecte en mode mélangé (résidus alimentaires et résidus verts) offert à 56 398 logements répartis comme suit :
 - Côte-Saint-Luc (5 000 logements);
 - Dollard-Des Ormeaux (12 966 logements);
 - Dorval (4 846 logements);
 - Kirkland (6 200 logements);
 - Montréal-Ouest (1 976 logements);
 - Pointe-Claire (6 000 logements);
 - Sainte-Anne-de-Bellevue (1 585 logements);
 - Saint-Laurent (17 461 logements);
 - Senneville (364 logements).

- Dans la zone est, services de collecte distincts offerts à 188 439 logements répartis comme suit :
 - Le Plateau-Mont-Royal (5 550 logements);
 - Le Sud-Ouest (18 646 logements);
 - Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (27 883 logements);
 - Outremont (2 137 logements);
 - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (35 140 logements);
 - Rosemont–La Petite-Patrie (67 474 logements);
 - Verdun (5 375 logements);
 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (21 572 logements);
 - Westmount (4 662 logements).
- Dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, collecte hebdomadaire des résidus alimentaires à l'aide d'un bac roulant brun de 240 litres dans les petits commerces des Promenades Hochelaga-Maisonneuve, en partenariat avec la Société de développement commercial (SDC) et les éco-quartiers Maisonneuve–Longue-Pointe et Hochelaga.

État d'avancement

18/33 territoires

Action 5.5 Exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires)

Description de l'action

Un centre de compostage pourra desservir la partie ouest de l'agglomération pour le traitement des matières organiques. Deux centres de digestion anaérobie de résidus alimentaires et un centre de compostage traiteront les matières organiques de la zone est.

Réalisations de l'agglomération

Traitement des matières organiques :

- Dans l'attente de l'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques, octroi de contrats de traitement de résidus verts, de résidus alimentaires et de résidus mélangés;
- Compostage des feuilles en vrac au CESM, pour une capacité maximale annuelle de 16 000 tonnes. Le site du CESM constitue la seule infrastructure actuellement en exploitation pour le traitement des feuilles en vrac et le transfert des résidus verts à destination d'un site de compostage hors de l'île;
- Transbordement des résidus verts à destination d'un site de compostage à l'extérieur de l'île, pour une capacité maximale annuelle de 20 000 tonnes (de mi-2011 à mi-2015);
- Transbordement des résidus verts à destination d'un site de compostage à l'extérieur de l'île, pour une capacité maximale annuelle de 25 000 tonnes (de mi-2015 à mi-2017);
- Compostage des résidus alimentaires dans un site à l'extérieur de l'île pour une capacité maximale annuelle de 10 000 tonnes (de 2012 à 2015);
- Compostage des résidus alimentaires dans un site à l'extérieur de l'île pour une capacité maximale annuelle de 30 000 tonnes (de 2016 à 2018);
- Compostage des résidus mélangés dans un site à l'extérieur de l'île pour une capacité maximale annuelle de 15 000 tonnes (de mi-2011 à mi-2015);
- Compostage des résidus mélangés dans un site à l'extérieur de l'île pour une capacité maximale annuelle de 30 000 tonnes (de mi-2015 à mi-2017).

Planification des centres de traitement des matières organiques (CTMO)

- Dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'aide financière des gouvernements du Québec et du Canada pour les centres de traitement des matières organiques.
- En collaboration avec les administrations locales des territoires, recherche et choix de quatre terrains pour l'implantation des CTMO et réalisation d'études techniques relatives à leur implantation dont la dispersion atmosphérique des odeurs, la contamination des sols, le bruit, la circulation, la géotechnique des sols, etc.
- À la suite des consultations tenues en 2011 et 2012 et du dépôt de deux rapports favorables de l'Office de consultation publique de Montréal, modification du zonage des sites du centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement dans la Ville de Montréal-Est, du centre de biométhanisation ouest dans l'arrondissement de LaSalle, du centre de compostage en bâtiment fermé dans l'arrondissement de Saint-Laurent (acquisition du site finalisée en 2013) et du centre de compostage fermé au CESM dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

- En 2013, à la suite d'un changement d'orientation, retrait du centre de compostage au CESM et, en juin 2014, choix d'un nouveau site dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, suivi d'une consultation publique à l'automne 2014.
- Établissement des modes de gestion des CTMO.
- Rédaction en cours des documents d'appels d'offres pour les installations de l'arrondissement de Saint-Laurent et de la Ville de Montréal-Est après octroi d'un contrat de services d'accompagnement à la mi-2013.
- Détermination des marchés potentiels pour le compost et évaluation des possibilités de récupérer les matières organiques provenant de quelques ICI afin que les CTMO fonctionnent à plein régime.
- Réalisation d'une troisième étude sur la caractérisation des matières organiques triées à la source afin d'assurer une conception mieux adaptée des CTMO.
- Planification de la mise en place de comités de suivi permanents pour chaque centre, composés de citoyens, d'organismes et d'entreprises du secteur.
- En 2015, modification des règlements de zonage et d'urbanisme du centre de compostage en bâtiment fermé situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.



Action 5.6 Implanter des aires réservées

Description de l'action

Cette action est réalisée dans le cadre de l'action 8.1 (Exploiter de nouveaux écocentres). Des conteneurs seront réservés aux résidus verts provenant aussi bien des résidences que des travaux municipaux. Par ailleurs, des conteneurs pouvant recevoir les résidus alimentaires pourraient également être installés lors de la tenue d'événements publics municipaux.

Réalisations de l'agglomération

- En saison, dans les sept écocentres de l'agglomération, accès à un conteneur affecté aux résidus verts. Plus de 8 200 citoyens ont utilisé ce service, pour un total de 950 tonnes en 2015.
- Lors d'événements publics, installation de contenants adaptés à la récupération des résidus alimentaires.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans certains territoires, possibilité donnée aux citoyens qui n'ont pas accès à la collecte des résidus alimentaires en bordure de rue d'apporter leurs matières dans des sites réservés à cet effet :
 - Dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, mise en place d'une dizaine de sites de dépôt volontaire de résidus alimentaires;
 - Dans le village de Senneville, adaptation des unités multicompartiments à trois voies déjà en place dans les parcs et les espaces publics pour recevoir les matières organiques.

État d'avancement

11/33 territoires

Action 5.7 Établir un cadre réglementaire qui permet aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères

Description de l'action

Le cadre réglementaire permettant d'interdire de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères sera préparé dans le but d'être pris en charge par les autorités locales.

Réalisation de l'agglomération

Rédaction d'un projet de Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles, en collaboration avec le Service des affaires juridiques et les autorités locales (comité technique et administrations locales). Il spécifie, par matière, les clientèles desservies, les quantités autorisées et les outils acceptés. Il liste également les matières interdites dans la collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal. À cette nouvelle compétence s'ajoutent la coordination de la gestion des appels d'offres et l'octroi des contrats d'élimination, de collecte et de transport et l'adoption de la réglementation. Un nouveau cadre réglementaire est en préparation afin d'harmoniser les services de collecte dans les arrondissements. Son adoption est prévue en 2016. Ce regroupement de compétences a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux.

Action 5.8 Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage

Description de l'action

L'agglomération encourage les villes liées et les arrondissements à favoriser dans la mesure du possible toutes les formes de compostage domestique et l'herbicyclage, notamment par l'entremise d'un programme de sensibilisation aux bienfaits des différents types de compostage et par une meilleure information sur les bonnes pratiques à respecter pour un compostage efficace.

Réalisations de l'agglomération

- Promotion du compostage et de l'herbicyclage sur le site Internet de la Ville de Montréal, dans les bureaux Accès Montréal, par l'intermédiaire de partenaires locaux comme les Patrouilles vertes et lors d'événements publics tels que le Rendez-vous horticole, le Salon national de l'environnement et la Foire de l'environnement et de l'écohabitation.
- Promotion de la formation de maître-composteur pour les éco-quartiers.
- Estimation des quantités découlant du compostage domestique et de l'herbicyclage sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (données provenant de la méthodologie utilisée par la Communauté métropolitaine de Montréal : environ 3 350 tonnes en 2015).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 20 territoires, subventions accordées aux citoyens pour l'achat de composteurs domestiques.
- Dans 30 territoires, promotion du compostage domestique et de l'herbicyclage.
- En 2015, fréquentation de 130 sites de compostage communautaire dans les arrondissements de Montréal par 4 100 ménages. Les composteurs communautaires se retrouvent principalement dans les jardins collectifs et publics, les écoles, les coopératives d'habitation, les centres de la petite enfance et les parcs.

État d'avancement

30/33 territoires

SECTION 6 : BOUES RÉSIDUAIRES

Action 6.1 Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques

Description de l'action

Des mesures seront prises par voie de règlement pour assurer la vidange régulière des fosses septiques sur le territoire de l'agglomération. Le règlement sera appliqué par les municipalités et les arrondissements.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

Application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r. 8) adopté par le gouvernement du Québec par cinq villes liées et deux arrondissements qui ont, sur leur territoire, des résidences munies de fosses septiques

Action 6.2 Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées

Description de l'action

Cette étude comprend trois volets :

1. Réaliser un bilan énergétique du procédé d'incinération des boues;
2. Étudier l'efficacité énergétique du procédé d'épuration des boues;
3. Travailler à la mise au point de la technologie existante qui permet de fabriquer, à partir des boues résiduelles de la Station d'épuration des eaux usées, des granules pouvant être utilisées comme amendement organique pour les sols.

Réalisations de l'agglomération

- À la suite du bilan énergétique du procédé d'incinération des boues, sélection du remplacement des incinérateurs à foyers multiples par des incinérateurs à lit fluidisé comme l'option la plus efficace en fonction de la quantité de boues générée à la Station.
- Poursuite des recherches pour optimiser la consommation énergétique des équipements d'ozonation.
- Mise en œuvre du séchoir n° 2 afin de produire des granules pouvant servir comme combustible dans des cimenteries ou comme engrais.¹
- Modification des équipements de séchage afin de prolonger leur durée de vie.
- Réalisation d'une étude afin d'évaluer les teneurs chimique, organique et agronomique des cendres d'incinération et de déterminer le potentiel pour les utiliser en valorisation agricole². En raison de la teneur élevée en phosphore des cendres, elles pourraient être utilisées comme engrais phosphaté, et non comme amendement calcique et magnésien.
- Poursuite de deux études sur le potentiel d'utilisation des cendres comme engrais en remplacement de l'engrais de synthèse. La première vise à évaluer leur potentiel comme engrais et l'absorption des substances chimiques contenues dans les cendres des tissus végétaux et des sols ; la seconde traite du potentiel et de l'efficacité réelle des cendres comme source de phosphore de qualité agricole.
- Présentation des résultats des deux études :

Étude 1 : Utilisation des cendres comme engrais sur des parcelles de terre à Saint-Félicien

- les éléments fertilisants dans les cendres sont autant disponibles pour les plantes que ceux contenus dans les engrais minéraux.
- les rendements des récoltes ont été comparables aux engrais minéraux.
- l'application de doses agronomiques moyennes n'a pas montré d'augmentation de cobalt dans le sol ou dans les tissus des végétaux.
- la manipulation et l'incorporation au sol s'effectuent facilement et ne demandent pas de précaution additionnelle en comparaison aux engrais minéraux.

1 Malgré l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui cible l'interdiction de l'élimination des matières putrescibles en 2020, l'incinération des boues municipales sera autorisée à condition qu'elle soit reconnue comme de la valorisation énergétique en respectant plusieurs conditions, dont le recyclage de plus de 75 % des cendres et de plus de 10 % des boues, sous forme de granules.

2 Les cendres issues de l'incinération des boues de la Station sont disposées dans un lieu d'enfouissement technique (LET) appartenant à la Ville de Montréal (ancienne carrière Demix). Environ 46 000 tonnes de cendres humides (avec 39 % d'eau) sont enfouies annuellement au LET.

Étude 2 : Potentiel et efficacité des cendres comme source de phosphore de qualité agricole

- les cendres peuvent augmenter le rendement des cultures et remplacer une partie des engrais phosphatés importés.
- le coefficient d'efficacité du phosphore varie selon les caractéristiques physiques et chimiques des cendres.
- Le niveau de contamination en métaux est relativement faible comparativement aux normes fédérales sur les engrais.
- l'efficacité agronomique peut varier selon le type de boues et les conditions de combustion.

En conclusion, les cendres peuvent être épandues en agriculture ou en sylviculture sans certificat d'autorisation si elles sont vendues et accompagnées d'un document de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, car l'utilisation des cendres comme engrais est une responsabilité fédérale et doit ainsi être conforme aux normes d'étiquetage et d'innocuité. Les démarches pour l'obtention de cet enregistrement obligatoire sont en cours.

Action 6.3 Réaliser un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées

Description de l'action

À la suite de la réalisation des études, la Station d'épuration des eaux usées de l'agglomération produira un rapport annuel à la CMM énonçant les mesures prises, les quantités valorisées et les quantités éliminées.

Réalisation de l'agglomération

Élimination des gâteaux de filtration par incinération en base sèche et paiement de la redevance à l'élimination sur les quantités suivantes :

2010	2011	2012	2013	2014	2015
86 000 t	92 160 t	86 505 t	89 790 t	89 874 t	93 305 t



SECTION 7 : RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Action 7.1 Optimiser les collectes itinérantes

Améliorer le rendement des collectes itinérantes par rapport à leur coût en réorganisant les territoires couverts, en proposant un nombre de jours adéquat et en étudiant les possibilités de partenariats ou de commandites.

Réalisations de l'agglomération

- Promotion des réseaux de collecte alternatifs mis en place par l'industrie dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c. Q-2, r. 40.1) portant sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) et touchant aux produits suivants : peinture, huile et antigel, piles, lampes au mercure et produits électroniques. Le service aux citoyens est bonifié, car ils ont la possibilité d'utiliser les points de collecte dans les commerces.
- Abandon de la collecte itinérante dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal en raison des faibles quantités de RDD récupérées en 2011 et en 2013. Les citoyens de ces arrondissements sont incités à utiliser les services de l'écocentre La Petite-Patrie.
- Abolition des collectes itinérantes dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle à la suite de l'ouverture de l'écocentre LaSalle.
- Réduction du nombre de journées de collecte, qui est passé de 51 en 2010 à 45 en 2015.
- En 2015, collectes itinérantes dans 22 territoires auprès de 12 397 utilisateurs, permettant la récupération de 17 % des RDD. À noter que 55 % des coûts de la collecte des RDD sont attribuables aux collectes itinérantes. Les cours de voirie ont récupéré 3 % des RDD et les coûts attribuables à cette collecte représentent 4 %.

Action 7.2 Recourir davantage aux écocentres pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)

Description de l'action

Cette action est prise en charge par l'action 8.1 (Exploiter de nouveaux écocentres). En comparaison avec les collectes itinérantes, les écocentres sont à la fois plus accessibles aux citoyens et offrent un coût de récupération par tonne nettement inférieur.

Réalisations de l'agglomération

- Affectation des écocentres comme lieux de dépôt des RDD dans le cadre de la REP pour les huiles, la peinture, les piles, l'antigel et les lampes au mercure.
- Économies d'environ 80 000 \$ en 2014 par rapport à l'année précédente, pour la récupération des piles et des lampes au mercure. L'agglomération ne paye plus pour la récupération de ce type de RDD, car ceux-ci sont pris en charge par la responsabilité élargie des producteurs.
- Augmentation de la performance des écocentres pour la récupération des RDD. Dans les 7 écocentres, la quantité de RDD récupérés est passée de 1 079 tonnes en 2010 (74 % des RDD récupérés) à 1 178 tonnes en 2015 (80 % des RDD récupérés).
- En 2015, 41 % des coûts de la collecte des RDD attribuables aux écocentres.

Action 7.3 Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile

Description de l'action

Un sous-traitant pour chaque écocentre pourrait collecter à domicile les RDD des citoyens moyennant une tarification établie par l'agglomération.

Réalisation de l'agglomération

Considérant la mise en œuvre de la REP, l'augmentation du nombre de points de collecte (en 2015, plus de 1 200 points de collecte pour les peintures, huiles, piles et lampes au mercure) pour les produits visés (garages, quincailleries, etc.) et la possibilité de déposer des RDD dans le réseau des écocentres, ce service n'est pas requis.

Action 7.4 Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères

Description de l'action

Le cadre réglementaire permettant d'interdire de jeter les résidus domestiques dangereux (RDD) avec les ordures ménagères sera préparé dans le but d'être pris en charge par les autorités locales.

Réalisation de l'agglomération

Rédaction d'un projet de Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles en collaboration avec le Service des affaires juridiques et les autorités locales (comité technique et administrations locales). Il spécifie, par matière, les clientèles desservies, les quantités autorisées et les outils acceptés. Il liste également les matières qui sont interdites dans la collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal. À cette nouvelle compétence s'ajoutent la coordination de la gestion des appels d'offres et l'octroi des contrats d'élimination, de collecte et de transport et l'adoption de la réglementation. Un nouveau cadre réglementaire est en préparation afin d'harmoniser les services de collecte dans les arrondissements. Son adoption est prévue en 2016. Ce regroupement de compétences a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux.

SECTION 8 : RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Action 8.1 Exploiter de nouveaux écocentres

Description de l'action

En 2008, l'agglomération comptait 6 écocentres, qui ont reçu près de 60 000 tonnes de matières. Leur nombre devrait être augmenté à 14 afin de permettre à toute la population de l'agglomération d'y apporter plus facilement leurs résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et leurs encombrants.

Réalisations de l'agglomération

- Construction du nouvel écocentre LaSalle selon les principes du développement durable et ouverture en septembre 2011. À noter que l'écocentre LaSalle a obtenu la certification LEED Or en juin 2014.
- Planification du futur écocentre Saint-Laurent, achat du terrain et réalisation des plans et devis. Sa construction a débuté en 2015. Son ouverture est prévue au mois de juin 2016.



Action 8.2 Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition

Description de l'action

Cette information permettrait aux demandeurs de permis de construction de pouvoir communiquer avec les recycleurs afin de se départir de leurs matériaux de construction de façon à maximiser le recyclage.

Réalisation de l'agglomération

La constitution d'une liste de recycleurs en rénovation et démolition résidentielles a été amorcée en 2009. Comme il n'y avait pas suffisamment d'entreprises qui offraient leurs services au milieu résidentiel, la Ville a conclu qu'il était préférable de conseiller aux citoyens de consulter le *Répertoire des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs* produit et mis à jour par RECYC-QUÉBEC. Depuis 2011, le site Internet de la Ville de Montréal fait la promotion de ce répertoire.

Action 8.3 Faciliter le tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales

Description de l'action

Avec la collaboration des arrondissements et des villes liées, les cours de voirie peuvent être aménagées afin de permettre le tri et la récupération d'au moins une partie de ces matériaux collectés en bordure de rue¹.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 24 territoires, réaménagement des cours de voirie afin de faciliter le tri des résidus CRD et leur acheminement dans le cadre du contrat pour le tri et la mise en marché des résidus CRD résidentiels et des encombrants.
- Dans sept territoires, accessibilité de la cour de voirie au public pour les citoyens qui apportent des résidus CRD.

État d'avancement

24/33 territoires

¹ Les résidus provenant des travaux municipaux sont exclus des activités de traitement des matières résiduelles résidentielles.

Action 8.4 Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privé

Description de l'action

La mise en place de centres de récupération et de tri par le secteur privé est en progression dans la région de Montréal. La Ville a pu conclure une entente à long terme pour valoriser 40 % des résidus CRD résidentiels provenant du secteur municipal.

Réalisations de l'agglomération

- Augmentation de la valorisation des résidus CRD résidentiels et des encombrants provenant du secteur municipal :
 - Augmentation du taux de récupération de 44 % en 2009 à 64 % en 2015;
 - Recyclage de 40 % des 447 000 tonnes de résidus acheminées au centre de tri de 2010 à 2015.
- Octroi du contrat de valorisation des résidus CRD et des encombrants jusqu'à la mi-2018.
- Octroi de contrats de valorisation pour d'autres matières assimilées aux résidus CRD :
 - Bois (jusqu'en 2016);
 - Roc et béton (jusqu'en 2016);
 - Terre des écocentres (jusqu'en 2018).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 30 territoires, acheminement à un centre de tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants provenant de leur cour de voirie.
- En 2014, dans 14 territoires, collecte mensuelle, sur appel ou collecte hebdomadaire de résidus CRD résidentiels et d'encombrants.
- En 2015, dans quatre arrondissements, ajout d'une collecte hebdomadaire ou mensuelle de résidus CRD résidentiels et d'encombrants et dans un arrondissement, augmentation du nombre de journées de collecte, pour faire suite à la réforme du financement des arrondissements et à l'optimisation de la gestion des services municipaux.

État d'avancement

30/33 territoires

Action 8.5 Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures

Description de l'action

Le Règlement sur les halocarbures (c. Q-2, r. 1501) exige depuis le 1^{er} janvier 2005 que les municipalités s'assurent de la récupération des halocarbures contenus dans les appareils de réfrigération et de climatisation. Les halocarbures sont actuellement récupérés dans les écocentres et cette activité sera maintenue et étendue aux nouveaux écocentres.

Réalisations de l'agglomération

- De 2010 à 2015, récupération et destruction des halocarbures contenus dans les mousses isolantes et les systèmes de réfrigération et recyclage de toutes les composantes (métaux, plastiques, huile et autres) de 13 303 appareils, évitant l'émission de près de 13 000 tonnes d'équivalent CO₂ dans l'atmosphère.
- En 2015, récupération d'appareils électroménagers en fin de vie utile par sept écocentres et huit territoires.

État d'avancement

8/33 territoires

Action 8.6 Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux municipaux et privés

Description de l'action

La pierre et le béton sont réutilisables à 90 % sous forme de béton et d'agrégats répondant aux normes du Bureau de normalisation du Québec et du ministère des Transports du Québec. Les municipalités et le ministère des Transports du Québec pourraient inclure dans les devis des projets de construction une exigence et des clauses techniques relatives à l'utilisation de matériaux recyclés pour ses contrats d'infrastructures.

Réalisations de l'agglomération

- Lors de la construction de l'écocentre LaSalle et de l'écocentre Saint-Laurent dont l'ouverture est prévue en juin 2016, intégration de matériaux contenant des matières recyclées (postconsommation et postindustrielles) pour un montant correspondant à au moins 15 % du coût des matériaux de construction du projet, donnant lieu à l'obtention du crédit LEED 4.1 de la catégorie Matériaux et Ressources. L'écocentre LaSalle a d'ailleurs reçu la certification LEED Or le 25 juin 2014.
- Utilisation de matériaux recyclés lors des travaux de construction :
 - Le béton coulé sur place contient 50 % de matière recyclée;
 - Les blocs nobles (maçonnerie) contiennent 94 % de matière recyclée.
- Depuis 2012, participation financière à la Chaire sur la valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke :
 - Dans quatre arrondissements, réalisation de projets intégrant la poudre de verre comme ajout cimentaire dans le béton;
 - En 2013 et 2014 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et en 2014 dans les arrondissements d'Anjou et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, réalisation de sections d'essai de trottoirs avec béton contenant de la poudre de verre en différents pourcentages;
 - En 2014, autour du square Cabot, dans l'arrondissement de Ville-Marie, construction de trottoirs architecturaux avec un béton contenant 15 % de poudre de verre en poids de liant;
 - Au lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, utilisation du verre pulvérisé en remplacement du sable et de la pierre concassée pour les fondations de chemins;
 - En 2015, participation financière au projet de recherche de l'École supérieure de technologie de Montréal visant à comprendre les impacts du verre postconsommation sur les performances du revêtement bitumineux et les propriétés de matériaux qui se trouvent dans les fondations des chaussées.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 18 territoires, réutilisation des matériaux d'excavation pour des travaux de remblai ou d'asphaltage, pour les bordures et trottoirs, etc. :
 - Dans l'arrondissement de Saint-Laurent, utilisation des résidus pulvérisés d'asphalte (Pulvo) dans la couche intermédiaire de remplissage des coupes d'aqueduc;
 - Dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, mise en place d'une pratique d'accumulation et de concassage du béton pour utilisation dans les travaux municipaux.

État d'avancement

18/33 territoires



Action 8.7 Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les ordures ménagères

Description de l'action

Ces matières sont impropres à la récupération lorsqu'elles sont souillées par les ordures ménagères. Il est donc préférable de les ramasser séparément pour les acheminer à la récupération ou d'inciter les citoyens à utiliser les écocentres. En plus de permettre à la population d'apporter gratuitement leurs résidus CRD résidentiels aux écocentres, les autorités locales pourraient offrir un service tarifé de collecte à domicile.

Réalisation de l'agglomération

Rédaction d'un projet de Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles en collaboration avec le Service des affaires juridiques et les autorités locales (comité technique et administrations locales). Il spécifie par matière les clientèles desservies, les quantités autorisées et les outils acceptés. Il liste également les matières qui sont interdites dans la collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal. À cette nouvelle compétence s'ajoutent la coordination de la gestion des appels d'offres et l'octroi des contrats d'élimination, de collecte et de transport et l'adoption de la réglementation. Un nouveau cadre réglementaire est en préparation afin d'harmoniser les services de collecte dans les arrondissements. Son adoption est prévue en 2016. Ce regroupement de compétences a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux.

SECTION 9 : ORDURES MÉNAGÈRES

Action 9.1 Supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères

Description de l'action

Là où les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine (environ 85 % du territoire selon les données de 2008), l'agglomération propose de ramener le nombre de collectes à une par semaine. Cette mesure permettrait de réduire considérablement les coûts de collecte. Les économies ainsi réalisées pourraient être utilisées pour instaurer une collecte de résidus alimentaires en vue de leur valorisation.

Réalisations de l'agglomération

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Ce regroupement de compétences (planification intégrée des opérations d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles, coordination de la gestion des appels d'offres et octroi des contrats et adoption de la réglementation) a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux. La Ville a pu se doter de prestations de services harmonisées relativement à la modification et à l'amélioration des services de proximité aux citoyens :

- Étalement des jours de collecte;
- Découpage territorial limitant le nombre de camions par jour;
- Augmentation du nombre de collectes des résidus verts et des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels;
- Poursuite ou ajout systématique de la collecte des résidus alimentaires étalée sur quatre ans au maximum.

La Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 permettra d'étendre d'ici 2019 le service de collecte porte-à-porte des résidus alimentaires à tous les immeubles de huit logements et moins, ce qui représente plus de 536 000 portes. Par ailleurs, là où les ordures sont collectées une fois par semaine, soit dans 9 des 19 arrondissements, la collecte des résidus alimentaires viendra s'ajouter. Dans le cas des arrondissements où les ordures sont collectées deux fois par semaine, une des deux collectes d'ordures sera remplacée par une collecte de résidus alimentaires.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- En 2015, collecte une seule fois par semaine, toute l'année, dans 17 territoires (52 %).
- Dans sept territoires, abolition d'une collecte depuis l'adoption du PDGMR en août 2009.
- Dans quatre territoires, collecte une fois par semaine, mais maintien de deux collectes par semaine pour les édifices de 9 logements et plus et les ICI.
- Dans deux territoires, collecte une fois par semaine, mais ajout d'une deuxième collecte durant l'été.
- Dans un territoire, collecte une fois par semaine, mais ajout d'une deuxième collecte durant l'été pour les ICI.
- Dans neuf territoires, maintien de deux collectes d'ordures ménagères chaque semaine¹.

État d'avancement

17/33 territoires

1 L'Île-Dorval n'est pas comptabilisée dans cette action.

Action 9.2 Exploiter un centre pilote de prétraitement

Description de l'action

L'agglomération propose de construire un centre pilote de traitement mécanique-biologique d'une capacité de 15 à 20 fois inférieure à la capacité totale requise pour l'ensemble de l'agglomération.

Réalisations de l'agglomération

- Demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation du centre de prétraitement.
- Choix du site dans la Ville de Montréal-Est.
- Réalisation d'études préliminaires d'implantation dans le but d'évaluer les niveaux de bruit et l'impact sur la circulation, de caractériser les sols et de produire des plans d'aménagement de tous les centres de traitement des matières organiques, y compris le centre pilote de prétraitement.
- En 2011, tenue de consultations publiques par l'Office de consultation publique de Montréal en relation avec les changements de zonage du site choisi pour l'implantation de cette infrastructure.
- En 2013 et 2014, choix des principaux éléments de la chaîne de procédés et des besoins en espace pour offrir toute la flexibilité nécessaire à la réalisation des expérimentations qui seront effectuées au centre. Les besoins relatifs aux équipements de laboratoire sont en cours d'évaluation.
- Analyse des besoins d'espace pour l'ensemble du bâtiment à réaliser.
- Analyse des besoins en équipements en cours de réalisation.
- Rédaction des documents d'appel d'offres en cours de réalisation.
- Ouverture du centre prévue en 2019.

Action 9.3 Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique

Description de l'action

L'agglomération a entrepris en 2008 une première étude technique préalable à la construction du centre pilote de traitement mécanique-biologique. D'autres études seront nécessaires pour définir avec précision la technologie retenue et les paramètres de design. En parallèle, l'agglomération propose d'entreprendre les études requises pour déterminer les multiples possibilités d'utilisation du combustible obtenu par le traitement mécanique-biologique.

Réalisations de l'agglomération

- En 2011, réalisation d'études préliminaires d'implantation pour le centre pilote de prétraitement.
- Réalisation d'études dans le but de trier les ordures ménagères pour en séparer les matières recyclables et les matières organiques, et d'étudier la possibilité de produire un combustible dérivé des déchets. Les études de caractérisation des matières organiques et des ordures des secteurs est et ouest, réalisées de 2012 à 2014, serviront de base à cette démarche.
- En 2015, formation d'une chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, associée au centre pilote de prétraitement, à l'École Polytechnique de Montréal, visant à développer des stratégies de gestion et de valorisation des matières résiduelles responsables et durables, en s'appuyant sur des recherches objectives, rigoureuses et indépendantes qui porteront notamment sur :
 - La caractérisation et la réalisation du potentiel de réutilisation, de recyclage et de valorisation énergétique des matières résiduelles;
 - L'étude des impacts associés aux centres de traitement des matières résiduelles.

SECTION 10 : SUIVI

Action 10.1 Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur, et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération

Description de l'action

Depuis 2004, l'agglomération de Montréal effectue un bilan de l'atteinte des objectifs et publie le *Portrait de la gestion des matières résiduelles à Montréal*. Ce rapport présente les statistiques de récupération et permet de comparer la performance municipale d'année en année. Par ailleurs, le Plan directeur prévoit de réaliser tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de l'état d'avancement du Plan directeur, y compris les plans locaux réalisés par les arrondissements et les villes liées.

Réalisation de l'agglomération

- Réalisation d'un bilan massif annuel de la gestion des matières résiduelles, dont les résultats sont utilisés par les administrations supérieures (Communauté métropolitaine de Montréal, RECYC-QUÉBEC et ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Élaboration d'un Plan local de gestion des matières résiduelles en lien avec les objectifs poursuivis par le Plan directeur par 33 administrations locales.

État d'avancement

33/33 territoires

Action 10.2 Participer à une caractérisation annuelle

Description de l'action

L'agglomération réalisera une caractérisation des matières résiduelles collectées sur son territoire, conjointement avec RECYC-QUÉBEC, Éco Entreprises Québec et possiblement d'autres partenaires. Ces exercices sont essentiels pour assurer une bonne planification des programmes municipaux, pour mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et pour bien connaître les réalités propres au contexte socioéconomique montréalais.

Réalisations de l'agglomération

- Réalisation de deux études de caractérisation pour accroître les connaissances des matières organiques récupérées dans les zones est et ouest de l'agglomération :
 - La première en 2012 dans quatre territoires de la zone est, où les résidus alimentaires sont collectés séparément;
 - La seconde en 2014 dans quatre territoires de la zone ouest, où les résidus alimentaires sont mélangés avec les résidus verts.
- Résultats des études :
 - Faible contamination des matières organiques;
 - Peu de variété dans la composition des résidus alimentaires selon les saisons;
 - Présence de résidus alimentaires dans les ordures, malgré le service et la sensibilisation citoyenne.



CONCLUSION

RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER : LA CLÉ DE LA RÉCUPÉRATION

Au terme de l'application du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014, l'agglomération de Montréal et les administrations locales peuvent revendiquer plusieurs succès.

Au total, 90 % des actions (44 des 49) du Plan directeur ont été mises en œuvre par les services centraux de la Ville de Montréal, les arrondissements et les villes liées.

La quantité de matières résiduelles récupérées augmente et celle de matières éliminées diminue, témoignant des efforts des citoyens pour limiter les matières envoyées à l'enfouissement en participant aux programmes et aux collectes de matières résiduelles. Ces résultats sont dus notamment à la combinaison de trois facteurs, soit une réduction de près de 6 % des matières générées, une diminution de 13 % de l'enfouissement des ordures ménagères et une augmentation de 47 % des quantités de matières organiques collectées.

De 2010 à 2015, le taux de récupération des matières recyclables est passé de 53 % à 58,2 %, se rapprochant de l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, fixé à 70 %. La croissance de la récupération des matières recyclables est très certainement attribuable à l'amélioration des outils de collecte mis à la disposition des citoyens. Ainsi, pendant cette période, les bacs de récupération traditionnels ont été remplacés par des contenants plus grands, comme les bacs roulants et les bacs montréalais.

En ce qui a trait aux matières organiques, l'augmentation progressive du nombre de logements desservis par les collectes de résidus alimentaires et mélangés a contribué à accroître le taux de récupération de 10 % à 17 %. Il est prévu d'ajouter annuellement de nouveaux logements desservis jusqu'à la mise en exploitation des centres de traitement des matières organiques. À cet égard, les projets vont bon train ; l'exploitation des deux centres de compostage, du centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement est prévue en 2019.

De plus, de 2016 à 2019, la collecte hebdomadaire des ordures ménagères sera réduite à une collecte, l'autre étant remplacée par une collecte de matières organiques, et ce, dans les territoires n'ayant pas encore mis en place cette substitution.

Plus de 90 % des territoires de l'agglomération acheminent les résidus CRD résidentiels et les encombrants dans un centre de tri. De 2010 à 2015, les quantités de ces résidus provenant des éco-centres et des cours de voirie représentent près de 447 000 tonnes, dont 40 % ont été recyclées.

Bien communiquer est essentiel lors de la mise en place d'un programme afin que les citoyens y adhèrent et que le succès soit au rendez-vous. Les outils de communication utilisés lors de la distribution des bacs roulants et des bacs montréalais ont été développés en intégrant les spécificités locales afin de garantir la réussite du projet.

En amont de ces actions, les deux premiers R (réduire et réemployer) sont fondamentaux. La campagne de sensibilisation récurrente Consommer autrement a informé les Montréalais sur les gestes à poser pour réduire à la source les quantités de matières résiduelles générées, notamment en encourageant une consommation plus responsable et pour redonner une seconde vie à des objets afin de les détourner de l'élimination. Par ailleurs, les écocentres sont devenus des lieux de dépôt des articles du réemploi. Seul l'écocentre LaSalle vend des matériaux de seconde main de construction et de rénovation.



PERSPECTIVES 2016-2020

VERS UNE MAXIMISATION DE LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Devant les résultats encourageants obtenus et afin d'atteindre les objectifs établis par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, l'agglomération de Montréal entend poursuivre plusieurs actions du PDGMR 2010-2014 dans son prochain Plan directeur. D'autres initiatives visant à améliorer le rendement en matière de récupération et de valorisation s'ajouteront ou remplaceront certaines actions qui ont été réalisées ou qui ne sont plus pertinentes dans le contexte actuel.

L'atteinte des objectifs dépend grandement de la participation des citoyens, mais aussi des industries, des commerces et des institutions. C'est pourquoi les campagnes de sensibilisation seront poursuivies, voire intensifiées, notamment en ce qui a trait aux matières organiques et recyclables.

Les matières organiques sont le grand défi des cinq prochaines années. La Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 permettra d'étendre d'ici 2019 le service de collecte porte-à-porte des résidus alimentaires à tous les immeubles de huit logements et moins, ce qui représente plus de 536 000 portes. Par ailleurs, là où les ordures sont collectées une fois par semaine, soit dans 9 des 19 arrondissements, la collecte des résidus alimentaires viendra s'ajouter. Dans le cas des arrondissements où les ordures sont collectées deux fois par semaine, une des deux collectes d'ordures sera remplacée par une collecte de résidus alimentaires. Ainsi, l'augmentation des logements desservis et le traitement de ces matières dans des infrastructures spécialisées contribueront sans nul doute à les détourner des lieux d'élimination et à atteindre l'objectif de la Politique québécoise, qui vise à bannir les matières organiques de l'enfouissement d'ici 2020.

Des études de pré faisabilité de la valorisation des boues permettront de déterminer les filières de valorisation des boues dans la perspective de l'interdiction d'éliminer les matières putrescibles d'ici 2020. Par ailleurs, les démarches auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'obtention de l'enregistrement des cendres comme engrais phosphoré se poursuivront.

L'agglomération veillera à augmenter le nombre de ses infrastructures de traitement des matières résiduelles, entre autres avec la construction de quatre CTMO, de deux centres de tri des matières recyclables et de nouveaux éco-centres.

Afin d'atteindre l'objectif fondamental de la Politique québécoise, qui est d'éliminer uniquement le résidu ultime, les travaux qui seront réalisés par la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, associée au centre pilote de prétraitement, permettront de mettre en place des projets pour détourner de l'enfouissement le maximum de ces matières.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal. À cette nouvelle compétence s'ajoute l'adoption de la réglementation. Le Règlement sur les services de collecte remplacera les règlements d'arrondissements sur la collecte des matières résiduelles.

Grâce à l'action concertée de la Ville de Montréal, des administrations des arrondissements et des villes liées, et de tous les citoyens, il sera possible de réduire la quantité de matières résiduelles générées, de maximiser leur recyclage et de réduire l'élimination au minimum.

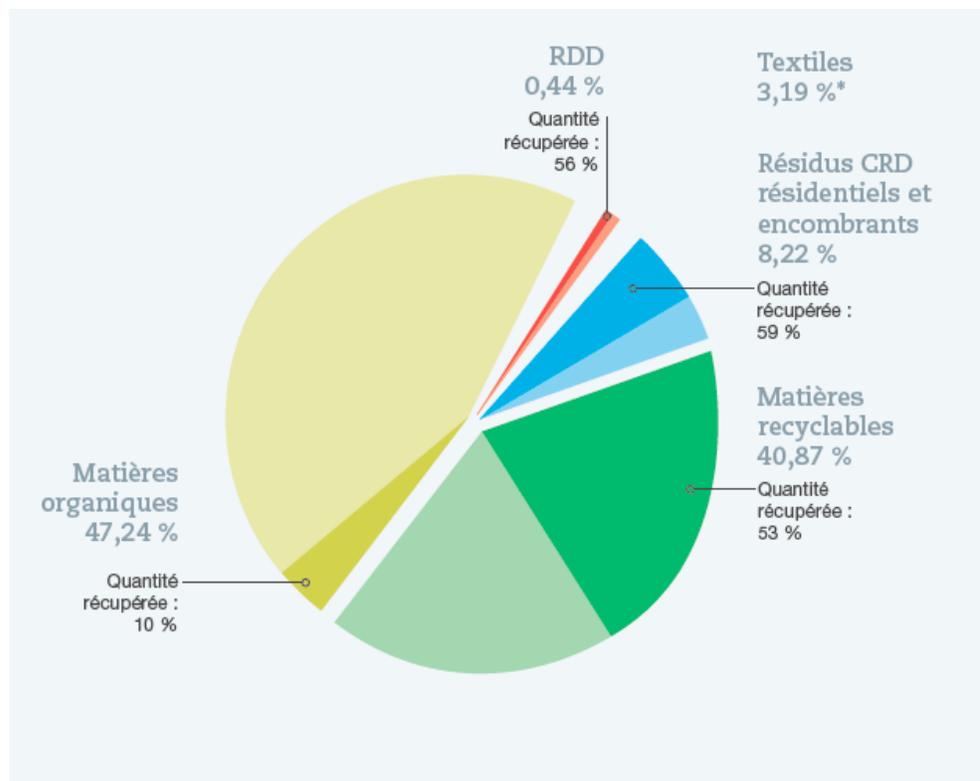
ANNEXES

ANNEXE 1 : CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION¹

La caractérisation des matières résiduelles vise à évaluer la quantité et la composition des matières déposées en bordure de rue par les résidents lors des différents types de collectes (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères).

Elles excluent les matières qui sont apportées par les citoyens dans les divers lieux de dépôt (points de collecte des contenants consignés, écocentres, cours de voirie municipales) et celles ramassées lors de collectes spéciales et itinérantes.

Ces matières ne correspondent donc pas à toutes les matières résiduelles générées par les citoyens.



* La récupération des textiles est effectuée par des entreprises spécialisées dans le réemploi – le total des quantités collectées sur le territoire de l'agglomération n'est pas comptabilisé dans ce portrait.

1 *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec, 2006-2007*, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec, en collaboration avec Dessau-Soprin et NI Environnement, 2007.

ANNEXE 2 : QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES EN AMONT¹

La méthodologie établie par la Communauté métropolitaine de Montréal pour calculer les taux de récupération prend en compte le total des matières résiduelles générées par les citoyens de l'agglomération en additionnant les quantités collectées par les services municipaux et celles récupérées en amont par les citoyens (p. ex. : contenants consignés, compostage domestique, herbicyclage).

Elle tient compte aussi du potentiel valorisable, c'est-à-dire le pourcentage de matières résiduelles qu'il est possible de récupérer afin de les mettre en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles générées.

Dans ce document, les taux de récupération ont été calculés en tenant compte d'un potentiel valorisable de 92,5 %, tel qu'il a été établi par la CMM et RECYC-QUÉBEC.

Matières recyclables :

5,9 kg/personne

(y compris les contenants à remplissage unique)

Matières organiques :

1,7 kg/personne

(herbicyclage et compostage domestique)

Encombrants :

31,9 kg/personne

(apport volontaire)

RDD :

0,9 kg/personne

(responsabilité élargie des producteurs, réglementaire ou volontaire)

¹ Source : Communauté métropolitaine de Montréal [<http://tbpmgmr.cmm.qc.ca>].

ANNEXE 3 : LEXIQUE

Biométhanisation :

Procédé de traitement des matières organiques par fermentation en l'absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un ou des digesteurs anaérobies. Il en résulte un digestat, une fraction plus ou moins liquide, et du biogaz. Le digestat est composté et le biogaz valorisé.

Collecte sélective :

Mode de récupération qui permet de ramasser des matières recyclables (verre, plastique, métal, papier, carton) pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective se fait par apport volontaire à un point de dépôt ou de porte en porte.

Compostage :

Procédé de digestion biologique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle et de façon accélérée les matières organiques en vue d'obtenir un amendement organique, stable, hygiénique et riche en humus, que l'on appelle « compost ».

Écocentre :

Lieu de dépôt et de récupération, par apport volontaire, d'objets encombrants, de résidus domestiques dangereux, d'articles pour le réemploi, de résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle, de matériaux secs et de résidus verts.

Élimination :

Mode de gestion des ordures ménagères et rejets de valorisation par enfouissement, incinération ou autre technologie, avec ou sans récupération d'énergie.

Encombrant :

Meuble ou électroménager d'origine résidentielle.

Enfouissement :

Élimination des ordures ménagères en les compactant par couches et en les recouvrant dans un milieu limitant les risques de contamination.

Génération :

Quantité totale de matières résiduelles produites (recyclables, organiques, résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, produits électroniques et ordures ménagères).

Gestion des matières résiduelles :

Action d'établir, par la municipalité, les modes de fonctionnement pour la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles.

Herbicyclage :

Recyclage du gazon consistant à laisser les rognures sur la pelouse après la tonte.

Lieu d'enfouissement technique :

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées afin de réduire le plus possible et de contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs :

Résidus d'excavation et de travaux de réfection (terre, gravier, béton, asphalte, pierre, etc.).

Matières organiques :

Ensemble de tous les résidus alimentaires (provenant de la préparation et de la consommation des aliments) et résidus verts (provenant des activités de jardinage, d'horticulture, d'aménagement, de désherbage et d'autres activités connexes) générés par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel qui peuvent être mis en valeur par le compostage.

Matières recyclables :

Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduites dans un cycle de production. À Montréal, les matières recyclables actuellement acceptées sont le papier, le carton et les contenants de verre, de métal, de plastique (rigide et souple), à l'exception du plastique n° 6 (p. ex. : assiettes et verres en styromousse, boîtiers de disque compact).

Matière résiduelle :

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Mise en valeur :

Transformation ou utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Ordures ménagères :

Matières résiduelles produites par les citoyens en secteur résidentiel.

Production individuelle :

Quantité de matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) collectées de porte en porte, répartie par année et par personne.

Produit électronique :

Appareil issu des technologies de l'information et de la communication.

Récupération :

Ensemble des activités de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage :

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une matière vierge dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique.

Réduction à la source :

Action permettant d'éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi ou réutilisation :

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu domestique dangereux :

Résidu généré par une activité purement domestique, qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou réactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu de construction, de rénovation et de démolition résidentiels :

Résidu provenant des activités de la construction, de la rénovation ou de la démolition (bois, plâtre, métal, brique, etc.).

Taux de récupération :

Rapport entre la quantité de matières résiduelles valorisées et la quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur¹.

Traitement :

Procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique appliqué à une matière résiduelle en vue de sa mise en valeur ou de son élimination.

Valorisation :

Transformation d'une matière résiduelle par la mise en valeur de certaines de ses propriétés.

Zone est :

Territoires où les résidus alimentaires sont collectés séparément des résidus verts. Il s'agit des Villes de Montréal-Est et de Westmount et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Zone ouest :

Territoires où les résidus alimentaires et les résidus verts sont collectés ensemble. Il s'agit des Villes de Baie-D'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, d'Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et des arrondissements de Lachine, de l'île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.

1 Source : Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Communauté métropolitaine de Montréal [<http://tbpmgmr.cmm.qc.ca>].

ANNEXE 4 : LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABRÉVIATION	DÉFINITION
3RV	Réduction à la source – réemploi – recyclage – valorisation
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition
CTMO	Centre de traitement des matières organiques
EES	Entreprise d'économie sociale
ICI	Industries, commerces, institutions
LET	Lieu d'enfouissement technique
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
OBNL	Organisme à but non lucratif
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal
POLITIQUE QUÉBÉCOISE	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RA	Résidu alimentaire
RM	Résidu mélangé
RV	Résidu vert
RDD	Résidu domestique dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SGE	Système de gestion environnementale
SQRD	Semaine québécoise de réduction des déchets

ANNEXE 5 : TABLEAU SYNTHÈSE DES PLANS LOCAUX

	Sensibilisation				Réduction à la source				Réemploi	
	1.1	1.2	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3	2.4	3.4	3.5
ARRONDISSEMENTS										
Ahuntsic-Cartierville	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Anjou	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	•	•	•	•	•		•	•	•	•
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	•	•	•	•						•
Lachine	•	•	•	•			•			
LaSalle	•	•	•							
Le Plateau-Mont-Royal	•	•	•		•			•	•	•
Le Sud-Ouest	•	•	•	•		•				
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	•	•	•				•	•	•	•
Montréal-Nord	•	•	•	•	•		•	•		•
Outremont	•	•	•	•				•		
Pierrefonds-Roxboro	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	•	•	•				•	•	•	•
Rosemont–La Petite-Patrie	•	•	•			•	•		•	•
Saint-Laurent	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Saint-Léonard	•	•	•		•		•	•	•	•
Verdun	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Ville-Marie	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	•	•	•	•	•		•	•	•	•
VILLES LIÉES										
Baie D'Urfé	•	•	•		•	•	•	•	•	
Beaconsfield	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Côte-Saint-Luc	•	•	•				•	•		
Dollard-Des Ormeaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Dorval	•	•	•	•	•		•		•	•
Hampstead	•	•					•			
Kirkland	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Montréal-Est	•	•	•		•		•		•	•
Montréal-Ouest	•	•								
Mont-Royal	•	•	•					•	•	•
Pointe-Claire	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Sainte-Anne-de-Bellevue	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Senneville	•	•	•		•		•	•	•	•
Westmount	•	•	•	•	•		•	•	•	•
TOTAL	33	33	31	20	21	4	26	24	24	25

LISTE DES ACTIONS

- Action 1.1** Informer la population des principales sources de production des matières résiduelles
Action 1.2 Mobiliser la population pour faire augmenter la participation tout en poursuivant les objectifs de propreté
Action 1.3 Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale
Action 1.4 Valoriser les comportements socialement responsables
- Action 2.1** Mettre en place un système de gestion environnementale
Action 2.2 Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition
Action 2.3 Promouvoir activement la réduction de la consommation
Action 2.4 Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les ICI
- Action 3.4** Consolider les mécanismes propres au réemploi
Action 3.5 Acheminer des biens mobiliers usagés des municipalités vers des organismes impliqués dans le réemploi
- Action 4.1** Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus
Action 4.3 Modifier les outils de collecte porte à porte
Action 4.4 Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics
Action 4.5 Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics
- Action 5.1** Implanter des outils de collecte des résidus verts
Action 5.2 Implanter des outils de collecte des résidus alimentaires
Action 5.3 Offrir un service de collecte des résidus verts
Action 5.4 Offrir un service de collecte des résidus alimentaires
Action 5.6 Implanter des aires réservées
Action 5.8 Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage
- Action 8.3** Faciliter le tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales
Action 8.4 Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privés
Action 8.5 Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures
Action 8.6 Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux publics et privés
- Action 9.1** Supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères
- Action 10.1** Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur, et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération

